

**THE CORNWALL
PUBLIC INQUIRY**



**L'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR CORNWALL**

Public Hearing

Audience publique

Commissioner

The Honourable Justice /
L'honorable juge
G. Normand Glaude

Commissaire

VOLUME 249

Held at :

Hearings Room
709 Cotton Mill Street
Cornwall, Ontario
K6H 7K7

Friday, June 27 2008

Tenue à:

Salle des audiences
709, rue de la Fabrique
Cornwall, Ontario
K6H 7K7

Vendredi, le 27 juin 2008

Appearances/Comparutions

Ms. Julie Gauthier	Registrar
M ^e Pierre R. Dumais Ms. Maya Hamou	Commission Counsel
Mr. Mark Crane	Cornwall Community Police Service and Cornwall Police Service Board
Mr. Neil Kozloff	Ontario Provincial Police
Mr. David Rose	Ontario Ministry of Community and Correctional Services and Adult Community Corrections
Mr. Phil Pothén	Attorney General for Ontario
Mr. Peter Chisholm	The Children's Aid Society of the United Counties
Mr. Peter Wardle Mr. Juda Stawczynski	Citizens for Community Renewal
Mr. Dallas Lee	Victims' Group
Mr. David Sherriff-Scott	Diocese of Alexandria-Cornwall and Bishop Eugene LaRocque
Mr. Mark Ertel	The Estate of Ken Seguin and Doug Seguin and Father Charles MacDonald
M ^e Danielle Robitaille	Mr. Jacques Leduc
Mr. Mark Wallace	Ontario Provincial Police Association
Mr. Frank T. Horn	Coalition for Action
Père Denis Vaillancourt	Père Denis Vaillancourt

Table of Contents / Table des matières

	Page
List of Exhibits :	iv
PÈRE DENIS VAILLANCOURT, Resumed/Sous le même serment	2
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par M ^e Pierre Dumais(cont'd/suite)	2

LIST OF EXHIBITS/LISTE D'EXHIBITS

NO.	DESCRIPTION	PAGE NO
P-1851	(118899) Lettre du Père Denis Vaillancourt L'Abbé Gilles Deslauriers daté du 9 décembre 1987	70
P-1852	(118914) Lettre du Père Denis Vaillancourt L'Abbé Gilles Deslauriers daté du 8 février 1987	74
P-1853	(715863) Document intitulé «Case of C.F. MacDonald»	76
P-1854	(721672) Notes de Richard Abell daté du 26 Novembre 93	95

1 --- Upon commencing at 9:34 a.m. /

2 L'audience débute à 9h34

3 **THE REGISTRAR:** Order; all rise. À l'ordre;
4 veuillez vous lever.

5 This hearing of the Cornwall Public Inquiry
6 is now in session. The Honourable Mr. Justice Normand
7 Glaude, Commissioner, presiding.

8 Please be seated. Veuillez vous asseoir.

9 **THE COMMISSIONER:** Good morning all.
10 Bonjour tout le monde.

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Bonjour.

12 **LE COMMISSAIRE:** Bonjour, Père Vaillancourt.

13 **Me DUMAIS:** Bonjour, monsieur le
14 commissaire.

15 **LE COMMISSAIRE:** Bonjour monsieur Dumais.

16 **Me DUMAIS:** Bonjour, Père Vaillancourt.

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Bonjour.

18 **Me DUMAIS:** Juste avant qu'on commence ou
19 qu'on continue avec nos questions, des nouveaux visages
20 dans la salle d'audience.

21 Juste derrière moi, monsieur le commissaire,
22 monsieur Phil Pothén du Ministère du Procureur général.

23 **LE COMMISSAIRE:** Bonjour.

24 **Me DUMAIS:** Et juste à côté de lui, monsieur
25 Mark Ertel qui est déjà comparu devant nous là mais qui

1 refait surface.

2 **LE COMMISSAIRE:** Oui. C'est ça. Merci.

3 **DENIS VAILLANCOURT: Resumed/Sous le même serment**

4 **--- EXAMINATION IN-CHIEF BY/INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me**
5 **DUMAIS (cont'd/suite):**

6 **Me DUMAIS:** Alors, Monsieur -- Père
7 Vaillancourt, si je peux porter votre attention à l'onglet
8 10 de la Pièce justificative 58 qui serait les minutes de
9 la réunion du Sénat des prêtres du 22 janvier 1991. Si
10 vous pouvez tourner à la page 3.

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** J'ai pas le bon dossier.

12 **Me DUMAIS:** Pardon. Ça serait l'onglet 18.

13 **LE COMMISSAIRE:** Dix-huit (18); o.k.

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** O.k.

15 **LE COMMISSAIRE:** Non, je pense que ---

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est correct, vous
17 savez. Merci.

18 **Me DUMAIS:** Vous l'avez?

19 Donc, à la page 3 des minutes, à l'item 7
20 qui a comme entête « Comité sur l'abus sexuel », je vais
21 faire de la traduction-là.

22 Donc, c'est indiqué qu'il est temps de
23 mettre sur pieds un comité. Puis la première chose que je
24 note c'est qu'il semble avoir eu une réunion de l'exécutif
25 du Sénat pour discuter, un, d'un ombudsman qui serait la

1 personne contacte pour quelqu'un qui aurait une plainte, et
2 puis ce contact-là devait se faire dans une période de
3 temps qui est suggérée, 24 heures.

4 Donc, est-ce que vous vous souvenez qu'il y
5 ait eu une réunion de l'exécutif avant que ça soit apporté
6 là à la réunion du Sénat?

7 **PÈRE VAILLANCOURT:** J'me souviens pas comme
8 tel, non.

9 **Me DUMAIS:** Vous vous souvenez pas de la
10 discussion à ce niveau-là au sujet d'un ombudsman?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

12 **Me DUMAIS:** O.k. Est-ce que vous vous
13 souvenez d'en avoir discuté à la réunion du Sénat des
14 prêtres?

15 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non plus.

16 **Me DUMAIS:** O.k. Est-ce que vous vous
17 souvenez qu'il y ait une discussion à savoir qu'il devrait
18 avoir une personne de mise en charge pour communiquer avec
19 le plaignant?

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

21 **Me DUMAIS:** Si on poursuit, juste un petit
22 peu plus loin, y'a deux noms de suggérés puis peut-être ça
23 va vous aider à rafraîchir la mémoire. Les noms de Gérald
24 Poirier et puis D.B. McDougald ont été suggérés.

25 Est-ce que vous vous souvenez de ça?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

2 **Me DUMAIS:** O.k. Puis qu'est-ce que vous
3 vous souvenez?

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** Bien je me souviens que
5 leurs noms ont été suggérés et leurs noms ont été apportés
6 au Conseil presbytéral.

7 **Me DUMAIS:** O.k. Puis leurs noms ont été
8 suggérés pour jouer quel rôle?

9 **PÈRE VAILLANCOURT:** Pour recevoir des
10 plaintes; le Père Poirier pour des plaintes qui seraient en
11 français et le Père McDougald pour des plaintes en anglais.

12 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis est-ce que vous
13 vous souvenez si à cette date-là, donc à la réunion du 22
14 janvier '91, la décision avait été prise ou si c'était
15 simplement une suggestion, quelque chose à confirmer à une
16 date ultérieure?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non. Ça avait été
18 suggéré.

19 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, c'était simplement
20 une suggestion?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

22 **Me DUMAIS:** Ensuite, le deuxième paragraphe
23 semble parler de -- ou suggère quelques noms pour mener
24 l'investigation. Donc, y'a monseigneur Bernard Guindon qui
25 est nommé. Un psychologue, on a parlé un petit peu hier,

1 Docteur Messier; un prêtre, un couple et un avocat.

2 Est-ce que vous pouvez nous indiquer là
3 qu'est-ce qui était la discussion-là à ce niveau-là?

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ça serait les membres
5 qui composeraient le comité pour recevoir une plainte.

6 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis finalement, le
7 dernier paragraphe confirme essentiellement que l'ombudsman
8 serait la personne qui recevrait la plainte, se
9 rapporterait à un comité et puis finalement, il semble y
10 avoir une direction que vous avez mis en charge de rédiger
11 les lignes directrices pour ce processus.

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

13 **Me DUMAIS:** Et puis est-ce que, lors de
14 cette réunion du Sénat, est-ce que vous avez eu une
15 certaine direction? Est-ce qu'on vous a dit ça devrait se
16 faire de cette façon-ci? Ça devrait -- vos lignes
17 directrices devraient refléter ceci?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** On m'a pas donné aucune
19 directive.

20 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, c'était entièrement
21 à vous. On vous avait confié ce rôle-là.

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

23 **Me DUMAIS:** Et puis est-ce que vous deviez
24 agir avec d'autres personnes ou vous faisiez ça seul?

25 **PÈRE VAILLANCOURT:** Monseigneur Larocque a

1 ensuite invité des personnes pour travailler sur le comité
2 avec moi pour rédiger.

3 **Me DUMAIS:** Et puis qui étaient ces
4 personnes?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** Tout d'abord, il faut se
6 rappeler qu'il y a eu deux protocoles d'établis. Le
7 premier a été rédigé mais pour une raison ou pour une
8 autre, on le trouvait trop long.

9 Alors, on a recommencé le travail. Et la
10 deuxième fois, lorsqu'on a recommencé le travail,
11 Monseigneur Larocque était sensé être présent à la première
12 réunion mais il y a eu un décès d'un évêque et puis y'a dû
13 s'absenter pour aller à la funérailles.

14 Les autres personnes étaient Monseigneur
15 McDougald, le Père Poirier et des membres de la police de
16 Cornwall, les OPP et de la Société de l'aide à l'enfance,
17 et un membre du Cornwall Christian Council.

18 Après la réunion, cette première réunion,
19 Monseigneur McDougald et le Père Poirier se sont désistés
20 de poursuivre les rencontres pour rédiger le texte. Alors,
21 j'ai continué à travailler avec les autres personnes que je
22 vous ai mentionnées.

23 **Me DUMAIS:** Et donc, les personnes que vous
24 m'avez nommées puis le processus que vous m'avez décrit a
25 mené aux lignes directrices de 1995. C'est bien ça?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

2 **Me DUMAIS:** Si je peux juste, avant qu'on
3 traite de ces lignes directrices-là, si on peut regarder
4 celles qui auraient été rédigées là suite à cette réunion
5 du 22 janvier '91.

6 Est-ce qu'il y avait d'autres personnes qui
7 travaillaient avec vous sur la rédaction de ces lignes-là?

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** Franchement, j'me
9 souviens pas.

10 **Me DUMAIS:** O.k. Mais vous nous avez dit
11 hier que vous croyez que vous avez communiqué avec
12 l'Archidiocèse de Québec. C'est bien ça?

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui, pour obtenir ce
14 qu'ils avaient comme protocole pour me baser sur quelque
15 chose pour commencer à travailler.

16 **Me DUMAIS:** O.k. Puis est-ce que vous savez
17 si vous vous êtes fié à d'autres documents? Est-ce que
18 vous aviez d'autres documents en main?

19 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non, j'avais pas
20 d'autres documents.

21 **Me DUMAIS:** Et puis est-ce que vous savez
22 qu'est-ce qui a été le processus de rédaction? Est-ce que
23 ça été fait assez rapidement? Est-ce que ça vous a pris
24 plusieurs ébauches? Est-ce que vous en avez présenté
25 plusieurs ébauches au Sénat?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je me souviens pas
2 franchement de la longueur du temps que ça l'a pris.

3 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis quand l'ébauche a
4 été préparée ou quand vous aviez un produit final, est-ce
5 que ça été présenté à l'évêque ---

6 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

7 **Me DUMAIS:** --- ou ça été présenté -- la
8 première chose que vous avez faite vous l'avez présenté à
9 l'évêque?

10 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

11 **Me DUMAIS:** Et puis l'évêque l'aurait
12 révisé?

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

14 **Me DUMAIS:** Et puis est-ce qu'il était en
15 accord, en désaccord avec l'ébauche?

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** À première vue, si ma
17 mémoire est bonne, il semblait être d'accord.

18 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis cette rencontre-là
19 avec l'évêque, vous étiez présent avec l'évêque et
20 seulement vous deux. C'est bien ça?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** Il est possible qu'il y
22 ait d'autres personnes mais je me souviens pas.

23 **Me DUMAIS:** O.k. Puis à un certain moment
24 donné, il y a une décision qui a été prise de ramener ou de
25 présenter l'ébauche à une réunion du Sénat. C'est ça?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je me souviens pas.

2 **Me DUMAIS:** O.k. Peut-être je peux juste
3 vous référer au prochain document qui est l'onglet 24 de la
4 Pièce de preuve 58 qui devrait être des minutes de la
5 réunion du Sénat des prêtres du 19 mai 1992.

6 Si vous pouvez regarder à la page 3, à
7 l'item 8, donc, l'entête se lit comme suit:

8 "Sharing on protocol regarding
9 situations of sexual abuses, C.C.C.B.
10 Kit, document included."

11 Donc, ça semble faire référence à un kit qui
12 aurait été préparé par la conférence des évêques, puis ça
13 fait référence à un document en annexe.

14 Puis si vous pouvez juste tourner la page et
15 puis je regarde -- le numéro du document c'est 694 et 695.
16 Un document qui a comme entête "Diocesan Protocol" avec une
17 discussion de la raison d'être d'un protocole, pourquoi
18 préparer un protocole.

19 Et puis qui parle de l'interaction de
20 différentes institutions quand il y a une plainte
21 d'allégation d'abus sexuel et qui parle du fait que le
22 délégué de l'évêque ne devrait pas remplacer une
23 investigation policière.

24 Est-ce que vous vous souvenez de ce
25 document-là, Père Vaillancourt?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je suppose que je l'ai
2 lu à l'époque, oui.

3 **Me DUMAIS:** Parce que le document qui est en
4 annexe aux réunions semble être -- disons, votre ébauche de
5 mille neuf -- ou votre ébauche puis je vais l'appeler
6 l'ébauche de 1992, si vous le permettez, ne prévoyait pas
7 que l'allégation devait être référée aux forces policières.

8 Vous êtes d'accord avec moi?

9 **PÈRE VAILLANCOURT:** Faudrait que -- faudrait
10 retourner d'abord au document pour que je puisse voir.

11 **Me DUMAIS:** C'est juste. Puis je veux dire
12 on va -- je vais passer avec vous au travers du document
13 dans quelques minutes.

14 Ma question c'est, est-ce vous croyez que
15 vous aviez ce document-là en main quand vous avez rédigé --

16 -

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Comme j'ai dit tantôt,
18 c'est possible.

19 **Me DUMAIS:** O.k. Ensuite, à la fin, la
20 dernière phrase de ce paragraphe-là, se lit comme suit:

21 "There's also the document prepared by
22 Denis Vaillancourt..."

23 Est-ce que vous voyez où est-ce que je lis
24 là, à l'item 8?

25 **PÈRE VAILLANCOURT:** M'hm.

1 **Me DUMAIS:** La dernière phrase de ce
2 paragraphe-là.

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

4 **Me DUMAIS:** Est-ce que ça serait juste de
5 dire que vous aviez en main l'ébauche de vos lignes
6 directrices et puis vous auriez présenté ça au Sénat?

7 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

8 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis est-ce que vous
9 vous souvenez des discussions, ou s'il y a eu des
10 discussions au sujet de votre ébauche?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

12 **Me DUMAIS:** Est-ce que vous me dites qu'il
13 n'y a pas eu de discussions ou ---

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je me souviens pas.

15 **Me DUMAIS:** Est-ce que vous vous souvenez si
16 votre ébauche des lignes directrices aurait été adoptée par
17 le Sénat?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je me souviens pas.

19 **Me DUMAIS:** O.k. Puis ensuite, le prochain
20 paragraphe fait référence au programme Jemez au Nouveau-
21 Mexique. Est-ce que vous vous souvenez des discussions qui
22 auraient eu lieu à ce sujet-là?

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

24 **Me DUMAIS:** O.k.

25 Donc, si on peut regarder votre ébauche, le

1 document que je crois qui est votre ébauche, ça se trouve à
2 être à l'onglet 25 de la Pièce 58 de nouveau.

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

4 **Me DUMAIS:** Vous l'avez devant vous, Père
5 Vaillancourt?

6 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

7 **Me DUMAIS:** Puis est-ce que c'est bien
8 l'ébauche des lignes directrices que ---

9 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

10 **Me DUMAIS:** Et puis il semble en avoir deux
11 versions. Les trois premières pages sont en anglais et
12 puis ensuite il y a une version française.

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

14 **Me DUMAIS:** Puis si on peut simplement
15 passer à travers des différentes étapes ou des lignes
16 directrices que vous avez rédigées.

17 Donc, nous avons la première étape qui a
18 comme titre "Réception de la plainte". Puis là vous faites
19 référence à une personne désignée par l'évêque. Puis est-
20 ce que vous pouvez nous expliquer qu'est-ce qui était votre
21 intention là?

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** La personne qui reçoit
23 la plainte, alors, si c'est un francophone, ça aurait été
24 le Père Poirier; un anglophone, Monseigneur McDougald.

25 **Me DUMAIS:** Oui.

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Alors, ça décrit:
2 "Rencontre le plaignant dans les 48
3 heures; s'assure du sérieux de la
4 plainte."

5 Alors, on peut lire.

6 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis dans vos lignes
7 directrices, la première étape semblait être la rencontre
8 avec la personne désignée et le ou la plaignante; c'est ça?

9 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

10 **Me DUMAIS:** Et puis une des choses que vous
11 demandiez qui soit déterminée c'était l'âge de la victime;
12 c'est bien ça?

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

14 **Me DUMAIS:** Et puis qu'est-ce qui était la
15 signification de l'âge de la victime?

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Bien, si c'est une
17 personne de moins de 16 ans, selon la loi, fallait le
18 rapporter à la Société de l'aide à l'enfance.

19 **Me DUMAIS:** D'accord. Ensuite, si je
20 regarde à l'item C, la première étape, le deuxième -- la
21 deuxième phrase:

22 "La plainte sera étudiée par un comité
23 aviseur."

24 Donc, est-ce que c'est juste de dire qu'une
25 fois que la personne désignée avait rencontré le plaignant,

1 la matière devait être étudiée par un comité?

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** Selon les directives,
3 oui.

4 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis est-ce -- je sais
5 que y'a eu certaines discussions à savoir qui devait être
6 sur ce comité-là. Est-ce que vous savez là si à la réunion
7 du Sénat, quand vous avez présenté votre ébauche, si ça
8 avait été établi à ce point-là qui était ---

9 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

10 **Me DUMAIS:** Est-ce que vous vous souvenez si
11 y'avait eu une discussion à ce niveau-là, qui devait être
12 sur ce comité-là?

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

14 **Me DUMAIS:** Ensuite, à la deuxième étape de
15 vos lignes directrices, la personne désignée devait
16 informer l'évêque. C'est bien ça?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

18 **Me DUMAIS:** Et puis l'idée, à ce point-ci,
19 c'était de le garder au courant de la plainte plutôt que de
20 lui demander de faire une décision. C'est bien ça?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

22 **Me DUMAIS:** Et puis ensuite, à l'étape 3, la
23 personne désignée devait rencontrer la personne dénoncée.
24 C'est ça?

25 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

1 **Me DUMAIS:** Et puis ensuite, devait, entre
2 autres, expliquer la plainte qui avait été faite, l'assurer
3 que ses droits seraient respectés, lui offrir de l'aide,
4 l'informer de l'obligation d'assigner la matière à la
5 Société de l'aide à l'enfance si le plaignant était moins
6 de 16 ans, l'informer du processus.

7 Ensuite, la personne désignée devait
8 également l'aviser qu'il ne devait pas avoir aucun contact
9 avec le plaignant. C'est bien ça?

10 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

11 **Me DUMAIS:** Et puis je vous demanderais
12 maintenant d'expliquer la dernière phase qui se lit comme
13 suit:

14 "L'inviter, le cas échéant, à se
15 retirer volontairement du ministère."

16 Qu'est-ce que vous vouliez dire par ça?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ça veut dire
18 démissionner de son poste dans la paroisse.

19 **Me DUMAIS:** Mais ce que j'ai de la
20 difficulté à comprendre c'est "le cas échéant".

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** O.k. Si la plainte qui
22 est arrivée -- qui a été présentée est de nature sérieuse
23 et pourrait aller vers des poursuites, des accusations à
24 l'état civil. C'est ça que ça veut dire.

25 **Me DUMAIS:** Donc, est-ce que vos lignes

1 directrices prévoyaient que la personne désignée avait cet
2 autorité-là, de l'inviter à se retirer?

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** En consultation avec
4 l'évêque bien sûr.

5 **Me DUMAIS:** O.k. Ensuite, un procès-verbal
6 devait être préparé et après ça, de nouveau, la personne
7 désignée devait se rapporter à l'évêque; c'est bien ça?

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

9 **Me DUMAIS:** Ensuite, l'étape 4 parle de la
10 rencontre avec le Comité aviseur. Donc, la personne
11 désignée se rapportait au Comité aviseur, devait faire un
12 résumé de la rencontre avec le plaignant et d'une rencontre
13 avec le dénoncé. C'est bien ça?

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** La personne désignée
15 rencontre le comité aviseur-là.

16 **Me DUMAIS:** Oui.

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est là. Alors on
18 parle pas du plaignant à ce moment-là.

19 **Me DUMAIS:** Non, je sais que ça parle pas du
20 plaignant, mais est-ce que l'intention était que la
21 personne désignée faisait rapport de sa rencontre avec le
22 plaignant et de sa rencontre avec la personne dénoncée?

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ça c'est l'étape
24 suivante, au signalement là, l'étape 5.

25 **Me DUMAIS:** Non, mais est-ce que l'intention

1 était que la personne désignée faisait un résumé de ses
2 rencontres avec le plaignant et puis la personne dénoncée?

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je l'sais pas.

4 **Me DUMAIS:** Parce qu'évidemment à cette
5 étape-ci, le Comité aviseur est demandé de rendre son avis
6 sur l'existence de motif raisonnable de la plainte. C'est
7 bien ça?

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

9 **Me DUMAIS:** Et puis j'imagine que pour
10 prendre cette décision-là, certains détails de la plainte
11 et certains détails de la position du dénoncé devaient être
12 présentés.

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

14 **Me DUMAIS:** Est-ce que c'est raisonnable de
15 croire ça?

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

17 **Me DUMAIS:** Et puis ensuite, de nouveau,
18 après cette rencontre-là, l'évêque diocésain devait être
19 informé. Et puis ensuite la prochaine étape, c'est l'étape
20 du signalement.

21 Donc, à ce que je comprenne, s'il y avait
22 des mérites à la plainte, donc, s'il y avait des motifs
23 raisonnables qui avaient été déterminés par le Comité
24 aviseur et puis si le plaignant -- la victime était âgée de
25 moins de 16 ans, la matière était référée immédiatement à

1 la Société de l'aide à l'enfance?

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

3 **Me DUMAIS:** Et puis si la personne -- si la
4 plainte -- s'il n'y avait pas des motifs raisonnables à la
5 plainte, le processus essentiellement s'arrêtaait ou le
6 signalement s'arrêtaait. C'est bien ça?

7 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

8 **Me DUMAIS:** Et puis de même, si le plaignant
9 était âgé de 16 ans ou plus, le processus de signalement
10 s'arrêtaait également?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

12 **Me DUMAIS:** Et puis évidemment, cette étape-
13 là prévoit seulement à la Société de l'aide à l'enfance et
14 aucun signalement aux forces policières. C'est bien ça?

15 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

16 **Me DUMAIS:** O.k. Ensuite, la prochaine
17 étape se trouve à être l'enquête de la Société de l'aide à
18 l'enfance et puis ça, ça implique ni la personne désignée
19 ni le comité?

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

21 **Me DUMAIS:** Mais évidemment, la dernière
22 étape prévoit que et le dénoncé et la victime devaient être
23 offerts de l'aide. C'est bien ça?

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

25 **Me DUMAIS:** Et puis à cette étape-ci, est-ce

1 qu'il y avait eu des points de discussion à savoir quel
2 genre d'aide qui devait être offerte? Est-ce que c'était
3 simplement un dédommagement ou est-ce qu'il y avait des
4 noms de conseillers qui devaient être donnés?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non. C'était si la
6 personne voulait avoir de l'aide au point de vue
7 psychologique ou psychiatrique, alors à ce moment-là, c'est
8 le genre d'aide qu'on offrait, mais les personnes étaient
9 libres de choisir qui elles voulaient consulter.

10 **Me DUMAIS:** O.k. Puis l'intention c'était
11 qu'une fois que la consultation était faite, c'était pour
12 être défrayé par le diocèse. C'est ça?

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

14 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, on sait que votre
15 ébauche aurait été présentée le 19 mai 1992. Pas longtemps
16 après cette date-là, il y a eu un document qui était
17 intitulé « Pain to Hope, » qui aurait présenté des
18 recommandations, essentiellement, qui a fait rapport sur
19 des allégations d'abus sexuel.

20 Ce document-là aurait paru durant l'été de
21 1992, en juin 1992. Est-ce que vous vous souvenez si vous
22 avez passé à travers ---

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je n'ai jamais lu « From
24 Pain to Hope. »

25 **Me DUMAIS:** Vous avez jamais vu le rapport?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

2 **LE COMMISSAIRE:** Est-ce qu'il y a une raison
3 pourquoi vous ne l'auriez pas lu?

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je pense que l'attitude
5 de Monseigneur Larocque c'est que des choses qu'il recevait
6 de la CECO, des Évêques de l'Ontario, ou bien de la CCCO,
7 il y a bien des choses qu'il nous transmettait pas. Alors,
8 l'information qu'on n'avait pas.

9 Alors, c'est possible que le document -- ce
10 document-là, par exemple, qu'on ne l'ait pas eu.

11 **Me DUMAIS:** Père Vaillancourt, est-ce qu'il
12 y a une chose qui nous permettrait de déterminer si ces
13 lignes directrices-là ont été adoptées? Est-ce qu'il y
14 avait un processus dans le diocèse pour l'adoption de
15 politiques?

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Le processus aurait été
17 la signature de l'évêque sur le document et daté ou au
18 moins sa signature.

19 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis est-ce qu'il y
20 avait des situations ou est-ce que l'évêque laissait la
21 décision au Sénat des prêtres?

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** Pas -- il pouvait
23 consulter le Conseil presbytéral, mais la décision revient
24 toujours à l'évêque.

25 **Me DUMAIS:** La décision ultime revient

1 toujours à l'évêque?

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

3 **Me DUMAIS:** Et puis si l'évêque aurait
4 adopté les lignes directrices-là à la réunion de mai 1992,
5 est-ce que ça aurait été noté dans les minutes ou si c'est
6 quelque chose qui n'est pas toujours noté?

7 **PÈRE VAILLANCOURT:** Soit que ça aurait été
8 noté dans les minutes ou qu'il y aurait eu sa signature au
9 document.

10 **Me DUMAIS:** Si je vous demanderais si dans
11 votre tête à vous, durant l'été de 1992, si ces lignes
12 directrices-là étaient en vigueur oui ou non, qu'est-ce que
13 serait votre réponse?

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je l'sais pas.

15 **Me DUMAIS:** Puis si l'évêque adopterait des
16 lignes directrices ou un autre document qui impliquerait la
17 conduite des prêtres dans son diocèse; est-ce qu'il y a un
18 processus d'établi pour que ces documents-là soient
19 circulés aux prêtres pour qu'ils prennent connaissance de
20 cause?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** Bien l'habitude -- s'il
22 y a un document qui est adopté, le document est circulé aux
23 prêtres du diocèse.

24 **Me DUMAIS:** D'accord. Donc, vous nous avez
25 parlé un petit peu de la prochaine -- de votre implication

1 dans la prochaine étape de ces lignes directrices-là, à ce
2 que je comprenne, à un certain moment donné, on vous a
3 demandé de faire des modifications aux lignes directrices.
4 Et puis vous nous avez indiqué tantôt qu'une des
5 difficultés c'est qu'il trouvait le document trop long.
6 C'est bien ça?

7 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

8 **Me DUMAIS:** Et puis vous avez travaillé, à
9 l'aide de collègues, à la modification du document puis, à
10 ce que je comprenne, il y a des personnes d'autres
11 institutions qui ont également été impliquées?

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

13 **Me DUMAIS:** O.k. Est-ce que vous vous
14 souvenez que vous nous avez indiqué que la Société de
15 l'aide à l'enfance a été impliquée. Est-ce que vous savez
16 qui de la société travaillait avec vous?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** J'me souviens pas des
18 noms, mais on peut les trouver dans les documents.

19 **Me DUMAIS:** O.k.

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** Dans les -- parce que
21 j'ai reçu une lettre de remerciement de la part de la
22 Société de l'aide à l'enfance et cette lettre a circulé
23 aussi avec -- a été envoyée d'une façon similaire aux
24 autres membres nous remerciant pour le travail que nous
25 avons fait.

1 **Me DUMAIS:** O.k. Puis peut-être là si vous
2 pouvez juste tourner à l'onglet 31 de la Pièce 58.

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Trente et un (31)?

4 **LE COMMISSAIRE:** C'est un autre volume, un
5 instant. Merci. Non, c'est pas celui-là.

6 **Me DUMAIS:** C'est bien ça.

7 **(SHORT PAUSE/COURTE PAUSE)**

8 **Me DUMAIS:** Peut-être juste avant qu'on
9 passe à travers du -- pardon, est-ce que vous avez le
10 document devant vous?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

12 **Me DUMAIS:** O.k. Juste avant qu'on passe à
13 travers du document puis de quelle façon il diffère de
14 l'ébauche de 1992. Qu'est-ce qui a été le processus de
15 modification? Est-ce qu'il y a eu plusieurs rencontres?
16 Est-ce que c'est arrivé -- peut-être vous pourriez nous
17 expliquer comment ça se passait?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Y a eu plusieurs
19 rencontres et à chaque rencontre, disons qu'on travaillait
20 un étape du protocole. Je rédigeais le texte et disons
21 qu'à la rencontre suivante, on revoyait ce que j'avais
22 rédigé. Si le comité jugeait qu'on devait faire des
23 modifications, je prenais note des modifications pour que
24 cette étape du protocole soit terminée.

25 Et ensuite on procédait à la deuxième étape

1 et ainsi de suite, jusqu'à temps que ce document au complet
2 soit fait. Alors, ça l'a exigé plusieurs rencontres.

3 **Me DUMAIS:** Je vois que vous jouiez encore
4 le rôle du secrétaire.

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

6 **Me DUMAIS:** O.k. On peut passer à travers
7 du protocole. Premièrement, si vous pouviez juste
8 l'identifier, ça semble être signé par Monseigneur Larocque
9 le 21 juin 1995.

10 C'est bien le protocole qui a été adopté par
11 l'évêque et puis c'est le document que vos rencontres ont
12 produit?

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

14 **Me DUMAIS:** Puis si on peut regarder --
15 passer au travers du document, donc, l'étape 1, la
16 réception de la plainte, puis au premier paragraphe, ça
17 semble indiquer ou ça l'indique:

18 « La première personne à recevoir la
19 plainte doit immédiatement en informer
20 la Société de l'aide à l'enfance. »

21 Une des distinctions avec le document de
22 1995 c'est -- ce n'est plus que la plainte est dirigée à
23 une personne désignée. Aussitôt que quelqu'un reçoit une
24 plainte, il a le devoir d'agir. C'est bien ça?

25 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

1 **Me DUMAIS:** Ensuite, à la deuxième étape des
2 lignes directrices, on demande que l'évêque soit avisé que
3 la plainte a été reçue. C'est bien ça?

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

5 **Me DUMAIS:** Et puis ensuite à la troisième
6 étape, les autorités doivent être contactées. Donc, la
7 première partie de cette étape-là fait référence à la
8 responsabilité d'aviser la Société de l'aide à l'enfance et
9 puis également les forces policières. Donc, ça c'est
10 quelque chose qu'il y a de différent avec les lignes
11 directrices de 1992. C'est bien ça?

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

13 **Me DUMAIS:** O.k. Ensuite à l'étape quatre,
14 la décision semble maintenant en revenir à l'évêque qui lui
15 demande d'attendre que l'investigation ait eu lieu et puis
16 l'évêque a la discrétion de retirer le dénoncé de ses
17 fonctions. C'est ça?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

19 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, avec ce nouveau
20 protocole-là, non seulement on a retiré le rôle de la
21 personne désignée mais on a également retiré le rôle du
22 Comité aviseur.

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

24 **Me DUMAIS:** Puis est-ce que ce serait juste
25 dire, Père Vaillancourt, que l'intention était de ne pas

1 avoir une investigation parallèle à l'investigation
2 policière ou l'investigation de la Société de l'aide à
3 l'enfance?

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

5 **Me DUMAIS:** Et puis finalement à la
6 cinquième étape ou la cinquième phase des lignes
7 directrices, de nouveau du support doit être offert aux
8 victimes et à sa famille, dépendant des circonstances.

9 Peut-être que je lis mal le paragraphe, Père
10 Vaillancourt, mais est-ce que l'étape ou est-ce que du
11 support à la personne dénoncée a été retiré de ce
12 protocole-là -- dans ce protocole-là?

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui. C'est-à-dire que
14 si tu lis le deuxième paragraphe-là, tu vois qu'il y a une
15 aide aussi offerte au présumé agresseur.

16 **Me DUMAIS:** Pardon, Père Vaillancourt; je
17 vois ---

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Étape 5, ---

19 **Me DUMAIS:** O.k. Je vois ici.

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** --- deuxième paragraphe:
21 "Une offre d'aide et de soutien est
22 également offerte au présumé
23 agresseur."

24 **Me DUMAIS:** Je regarde la version -- vous
25 avez raison, Père Vaillancourt, puis je fais simplement

1 regarder la version anglaise.

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** O.k.

3 **Me DUMAIS:** Puis je vous lis -- je vais vous
4 lire:

5 "Depending on the circumstances, help
6 and support is offered to the alleged
7 victim and his family, taking into
8 consideration the guidelines given by
9 the CAS and by the police."

10 Ça semble pas faire référence à ---

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non. En français, le
12 texte est différent.

13 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis ça serait juste de
14 dire, Père Vaillancourt, que le document que vous avez
15 rédigé a été rédigé en français, aurait par la suite été
16 traduit?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non, le texte a été
18 rédigé en anglais et ensuite traduit en français.

19 **Me DUMAIS:** O.k.

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** Parce que l'équipe avec
21 qui je travaillais c'était des anglophones.

22 **LE COMMISSAIRE:** C'est une pièce assez
23 importante du document.

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

25 **Me DUMAIS:** Donc, à ce que je comprenne,

1 Père Vaillancourt, les lignes directrices ont été adoptées,
2 ont été -- étaient en place pour une certaine période de
3 temps. Y'a eu certaines autres modifications qui ont été
4 apportées.

5 Est-ce que vous avez été impliqué dans ces
6 modifications-là?

7 **PÈRE VAILLANCOURT:** Quel document parlez-
8 vous?

9 **Me DUMAIS:** À ce que je sache, en juillet
10 2003, une nouvelle version des lignes directrices aurait
11 été adoptée par le diocèse puis encore de nouveau en 2005.

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** O.k. Je n'ai pas
13 travaillé sur ces documents.

14 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, si -- juste en terme
15 du développement de lignes directrices et puis de
16 rencontres avec des comités qui seraient invités pour
17 étudier la question-là, ça, ça l'a terminé votre
18 implication.

19 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

20 **Me DUMAIS:** Merci.

21 Si je peux, Père Vaillancourt, on va passer
22 à travers de qu'est-ce qui a été votre implication avec des
23 allégations qui auraient été faites contre le Père
24 Deslauriers en 1986. Et puis peut-être si je peux vous
25 référer à un document qui a déjà été déposé en preuve qui

1 se trouve à être la Pièce 72.

2 (SHORT PAUSE/COURTE PAUSE)

3 LE COMMISSAIRE: Merci.

4 Me DUMAIS: Puis peut-être juste avant qu'on
5 commence, Père Vaillancourt, si vous me permettez juste de
6 faire un commentaire, monsieur le commissaire.

7 Ça c'est -- ce document-ci a initialement
8 été déposé en preuve en 2006, monsieur le commissaire. Et
9 puis si vous vous souvenez, y'avait eu des arguments sur
10 une ordonnance de non publication qui avait été faite --
11 qui avait été présentée puis on avait adressé plusieurs
12 documents à ce moment-là.

13 Et puis vous aviez rendu une décision le 16
14 novembre 2006. Essentiellement, une partie de votre
15 décision prévoyait que certains passages de ce document-là
16 devaient être noircis pour les fins du public. Ça c'était
17 une partie.

18 Puis je peux vous aviser que le document
19 qu'on va utiliser, le document électronique, est noirci.
20 Donc, les passages que vous aviez acceptés sont noircis.
21 Puis y'avait également une ordonnance de non publication
22 qui avait été rendue qui miroitait la décision du Juge
23 Paris dans l'affaire *Deslauriers*. Donc, les noms des
24 victimes sont protégés par votre ordonnance.

25 Donc, simplement un rappel à mes collègues

1 et un rappel au Père Vaillancourt qu'on ne doit pas
2 mentionner le nom de la plupart des victimes à l'exception
3 du -- de ---

4 **LE COMMISSAIRE:** Brisson.

5 **Me DUMAIS:** --- Benoît Brisson qui peut être
6 mentionné et puis le père Claude Thibault qui peut être
7 mentionné. Ce sont les deux noms qui peuvent être
8 mentionnés. Mais je pense pas qu'il y ait une nécessité de
9 leur faire référence spécifique aux noms des victimes.

10 Donc, le document que vous devriez avoir
11 devant vous, Père Vaillancourt, c'est une transcription de
12 votre témoignage devant le comité ad hoc, le 15 avril 1986.

13 Et puis je vais commencer par le début avec
14 qu'est-ce qui a été votre première implication dans ce
15 dossier-là. Mais votre témoignage comprend une bonne
16 chronologie de votre implication dans le dossier.

17 Et puis peut-être vous pouvez suivre et puis
18 je vais faire référence à certaines parties dans le texte.
19 Ça va vous aider avec les dates, puis qu'est-ce que vous
20 avez fait, à quel moment et puis qui vous avez rencontré.

21 Donc, si je peux commencer, je comprends,
22 Père Vaillancourt, que votre implication ou -- dans ce
23 dossier a débuté avec une conversation que vous auriez eue
24 avec le père Claude Champagne le 21 janvier 1986.

25 Est-ce que vous pouvez nous expliquer

1 qu'est-ce qui était cette conversation téléphonique-là?

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** Le Père Champagne
3 d'Ottawa m'a téléphoné pour me demander si j'accepterais
4 d'animer un R³ à Ottawa. Et, à l'intérieur de cette
5 conversation-là, il m'a demandé si je connaissais le père
6 Gilles Deslauriers. J'ai dit, "Oui, je le connais".

7 Et à ce moment-là, il m'a dit ce qui suit;
8 qu'il avait été -- qu'il avait reçu de l'information
9 concernant le Père Deslauriers et il m'a pas dit qui; qu'il
10 aurait eu des attouchements sexuels ou une nature sex --
11 quelque chose de sexuel et que ça l'aurait brisé le mariage
12 de ce couple. Il m'avait pas donné le nom de la personne à
13 ce moment-là.

14 **Me DUMAIS:** Et puis lors de cette
15 conversation-là, est-ce que vous avez été surpris par les
16 commentaires du Père Champagne?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Très surpris.

18 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis il vous demandait
19 de participer ---

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** À un week-end de R³ à
21 Ottawa.

22 **Me DUMAIS:** Week-end R³. Si on peut juste
23 commencer avec ça. À ce que je comprenne, vous avez été
24 impliqué dans le mouvement de 1979 à 1983. C'est ça?

25 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

1 **Me DUMAIS:** Et puis peut-être vous pouvez
2 nous expliquer un peu qu'est-ce que c'est là le mouvement
3 R³, puis qu'est-ce qui a été votre implication?

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** O.k. Le mouvement R³
5 c'est un mouvement spirituel qui s'adresse à des jeunes de
6 17 ans à 25 ans disons. Alors, c'est une rencontre de soi-
7 même, rencontre des autres et rencontre de l'autre; ça veut
8 dire le Seigneur Dieu.

9 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis est-ce que votre -
10 - vous avez été impliqué dans le mouvement conjointement
11 avec le Père Deslauriers durant cette période de temps-là?

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

13 **Me DUMAIS:** Et puis qu'est-ce qui était son
14 rôle, puis qu'est-ce qui était votre rôle?

15 **PÈRE VAILLANCOURT:** O.k. Dans la fin de
16 semaine de R³, on donnait des causeries. Alors, on avait
17 chacun nos causeries à donner. Alors, on était les deux
18 prêtres animateurs avec une équipe de jeunes et on donnait
19 des causeries. On célébrait l'Eucharistie et il y avait
20 aussi une session de confession pour ceux qui le
21 désiraient.

22 **Me DUMAIS:** Et puis à ce que je comprenne,
23 ces fins de semaine-là étaient précédées de préparations et
24 de réunions qui auraient eu lieu à l'École secondaire La
25 Citadelle. Est-ce que c'est juste?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** J'peux pas dire où
2 avaient lieu les réunions comme tel parce que c'était le
3 Père Deslauriers qui avait la charge de préparer l'équipe
4 pour participer à la fin de semaine. Alors, je sais pas
5 s'il le faisait à son bureau à La Citadelle ou encore à St-
6 Jean-Bosco.

7 **Me DUMAIS:** O.k. Parce que votre
8 implication avec R³ se limitait aux fins de semaine; c'est
9 ça?

10 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

11 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, le Père Deslauriers
12 jouait plutôt un rôle d'organisateur ---

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

14 **Me DUMAIS:** --- puis c'est lui qui mettait
15 la fin de semaine sur pieds.

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

17 **Me DUMAIS:** Et puis -- mais durant cette
18 période de temps-là que vous étiez impliqué avec le
19 mouvement, le Père Deslauriers avait son bureau à l'École
20 secondaire La Citadelle jusqu'au moment où vous l'avez
21 remplacé?

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

23 **Me DUMAIS:** Je crois que ça c'était durant
24 l'été de 1985 où vous aviez ---

25 **PÈRE VAILLANCOURT:** Moi, j'ai commencé en

1 septembre '85.

2 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis suite aux fins de
3 semaine de R³, est-ce que y'avait des réunions, genre
4 follow-up, après la fin de semaine?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

6 **Me DUMAIS:** Et puis ces réunions-là, où est-
7 ce qu'elles avaient lieu?

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** La première rencontre
9 avait lieu à La Citadelle le lendemain midi à l'occasion du
10 dîner. C'était un rassemblement des nouveaux R-Cubistes
11 avec les anciens et on partageait un lunch. Et ensuite, il
12 y avait des réunions, si ma mémoire est bonne, à toutes les
13 deux semaines, un mercredi soir.

14 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis est-ce ---

15 **PÈRE VAILLANCOURT:** À la Chapelle de la
16 Nativité.

17 **Me DUMAIS:** Pardon. Est-ce que ça serait
18 juste de dire que la plupart des participants à ces fins de
19 semaine-là était des étudiants de l'École secondaire La
20 Citadelle?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** La majorité, quoique
22 y'avait des étudiants aussi d'Alexandria.

23 **Me DUMAIS:** O.k.

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Et de d'autres régions
25 de notre diocèse.

1 **Me DUMAIS:** Donc, à ce que je comprenne,
2 après votre discussion avec le Père Champagne, vous auriez
3 rencontré les Brisson. Puis ça, ça aurait eu lieu le 21
4 janvier 1986 également. C'est ça ?

5 Et puis à ce que je comprends, à cette
6 rencontre-là, on vous aurait donné certains détails des
7 allégations. C'est ça?

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

9 **Me DUMAIS:** Et puis, Père Vaillancourt,
10 durant ou cette journée-là, est-ce que vous savez si
11 l'évêque était dans le diocèse comme tel?

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** L'évêque était pas ici.
13 Il était absent.

14 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis est-ce que, en son
15 absence, il y a quelqu'un, par exemple vous comme
16 chancelier, qui le remplace?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Habituellement, lorsque
18 l'évêque est absent, c'est le vicaire général qui est
19 responsable du diocèse.

20 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis le vicaire
21 général, en 1986, se trouve à être qui? Est-ce que vous
22 vous souvenez?

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je crois que c'est
24 Monseigneur McDougald.

25 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis est-ce que vous, à

1 ce moment-là, vous étiez le -- pardon, peut-être je
2 voudrais une explication ici. Vous étiez le vicaire
3 adjoint mais c'était par rapport au Tribunal, non pas le
4 vicaire adjoint au vicaire général. C'est ça?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui. Ça c'est -- le
6 Tribunal matrimonial, c'est autre chose.

7 **Me DUMAIS:** C'était complètement à part.
8 Donc, vous jouiez le rôle de chancelier ou vous aviez
9 l'office de chancelier et --- est-ce qu'après votre -- et
10 puis juste -- pardon, je vais reformuler ma question.

11 En 1986, il est clair d'après vous
12 qu'aucunes lignes directrices n'existaient dans le diocèse;
13 c'est ça?

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

15 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis ce que vous avez
16 fait durant cette période de temps-là, votre implication
17 avec ces allégations-là, vous le faisiez selon votre
18 jugement. C'est bien ça?

19 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

20 **Me DUMAIS:** Est-ce que vous vous souvenez si
21 le vicaire général avait été avisé durant cette période de
22 temps-là au début?

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non, parce que très tôt
24 après ça, Monseigneur Larocque est revenu et c'est là qu'il
25 a été avisé par le père Bernard Ménard.

1 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis à ce que je
2 comprenne, à un certain moment donné, vous avez contacté le
3 Père Bisailon. C'est ça?

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

5 **Me DUMAIS:** Et puis vous pouvez m'expliquer
6 pourquoi que vous avez fait ça ou qu'est-ce ---

7 **PÈRE VAILLANCOURT:** Parce que ---

8 **Me DUMAIS:** --- qui était votre intention?

9 **PÈRE VAILLANCOURT:** --- la famille Brisson
10 avait parlé d'abord au Père Bisailon de ce qui se passait.
11 Et ils m'ont révélé cette information-là lorsque je les ai
12 visités chez eux. Alors, c'est pourquoi j'ai décidé
13 d'aller le voir pour qu'on puisse, ensemble, décider
14 qu'est-ce qu'on fait avec cette information-là.

15 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis durant -- vous
16 avez -- à ce que je comprenne, ils vous ont également avisé
17 que le père Bernard Ménard avait été contacté?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

19 **Me DUMAIS:** Et puis était au courant des
20 allégations également?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

22 **Me DUMAIS:** Et puis à ce que je comprenne,
23 le Père Ménard était un Oblat.

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

25 **Me DUMAIS:** Donc, il n'était pas un prêtre

1 incardiné dans le diocèse ici?

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

3 **Me DUMAIS:** Et puis si je peux simplement
4 porter votre attention là, à la page 082 ou page 4 de votre
5 déclaration. Si vous regardez, disons là, c'est le
6 deuxième paragraphe de l'entrée « le jeudi le 23 janvier. »

7 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui?

8 **Me DUMAIS:** Donc, je vais simplement vous
9 lire le paragraphe et ensuite je vais vous poser la
10 question:

11 « Quand j'ai téléphoné au Père
12 Bisailon, il a été très surpris que
13 j'étais au courant parce qu'il avait
14 demandé à la famille Brisson de ne pas
15 en parler à personne. »

16 Donc, est-ce que c'est le commentaire que le
17 Père Bisailon vous avait fait?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

19 **Me DUMAIS:** Est-ce qu'il vous a indiqué
20 qu'est-ce qui était son intention; qu'est-ce qu'il avait
21 l'intention de faire?

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ben il faut se placer
23 dans le contexte, hein. En '86 là, c'était la première
24 fois que quelque chose comme ça arrivait dans notre diocèse
25 et on était un peu désespéré à quoi faire.

1 Alors, le Père Bisailon avait demandé de --
2 à la famille Brisson de lui laisser du temps pour réfléchir
3 pour savoir qu'est-ce qu'il ferait avec l'information,
4 surtout que l'évêque était absent.

5 **Me DUMAIS:** Puis ce serait juste de dire,
6 Père Vaillancourt, que l'évêque, dans son absence, avait
7 pas été contacté?

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

9 **Me DUMAIS:** Et puis en autant que vous
10 sachiez, le Père Bisailon n'avait pas rapporté l'affaire à
11 quiconque?

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

13 **LE COMMISSAIRE:** O.k. Puis à ce que je
14 comprenne, suite à votre discussion avec le Père Bisailon,
15 le Père Ménard serait venu vous rencontrer à votre bureau à
16 La Citadelle?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non. C'est le -- le
18 Père Ménard est venu me rencontrer à La Citadelle avant que
19 la rencontre avec le Père Bisailon ait lieu. Et le Père
20 Ménard s'est offert à venir à la rencontre qu'on avait
21 planifiée. Alors, quand j'ai eu la rencontre chez le Père
22 Bisailon, nous étions les trois.

23 **Me DUMAIS:** O.k. Je veux juste clarifier la
24 chronologie. Donc, à ce que je comprenne, vous avez eu une
25 conversation téléphonique avec le Père Bisailon?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

2 **Me DUMAIS:** Ensuite le Père Ménard est venu
3 vous rencontrer. Vous aviez à ce moment-là fixé un rendez-
4 vous pour rencontrer le Père Bisailon. Vous avez invité
5 le Père Ménard à se joindre à vous?

6 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est lui qui s'est
7 offert et j'ai accepté. Il a téléphoné ou j'me souviens
8 pas là ou si c'est moi ou si c'est lui. Je crois que c'est
9 lui. Il a téléphoné de mon bureau au Père Bisailon
10 demandant s'il pouvait se joindre à notre rencontre.

11 **Me DUMAIS:** O.k. Parce qu'à ce que je
12 comprends, cette rencontre aurait eu lieu le 27 janvier
13 1986. Je regarde ici là, la page 5 de votre déclaration ou
14 la page 083.

15 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

16 **Me DUMAIS:** Puis à ce que je comprenne,
17 suite à votre rencontre, y a un plan qui avait été mis sur
18 pied ou certaines décisions qui avaient été prises. Peut-
19 être vous pouvez nous indiquer là qu'est-ce qu'étaient ces
20 décisions?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** À cette rencontre-là,
22 nous avons discuté ensemble et nous avons décidé que le
23 Père Ménard irait confronter Gilles Deslauriers avec les
24 accusations et lui demandant d'aller se rapporter à
25 Monseigneur Larocque. Et ensuite, le Père Ménard irait

1 vérifier si, de fait, le Père Deslauriers se serait
2 rapporté à l'évêque.

3 **Me DUMAIS:** D'accord. Puis durant ces
4 premières journées-là, Père Vaillancourt, est-ce que vous
5 aviez aucun doute des allégations qui avaient été faites
6 par ---

7 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je n'avais pas de doute.

8 **Me DUMAIS:** Puis la décision qui a été prise
9 dans votre rencontre de demander au Père Ménard de
10 rencontrer le Père Deslauriers, pourquoi est-ce que c'est
11 le Père Ménard qui a été demandé de faire ça?

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** Parce que c'était
13 justement un prêtre de l'extérieur, un Oblat, et le Père
14 Bisaillon et moi, on préférait que ce serait une personne
15 neutre, disons, pour rencontrer le Père Bisaillon avec
16 l'information que nous avons reçue.

17 **Me DUMAIS:** O.k. Ce serait juste de dire
18 aussi que peut-être le Père Ménard était un peu moins à
19 l'aise que vous auriez été ou le Père Bisaillon aurait été
20 pour confronter ---

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** Un peu moins, vous
22 voulez dire?

23 **Me DUMAIS:** Un peu moins.

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Un peu plus à l'aise.

25 **Me DUMAIS:** Un ou l'autre. Le Père Ménard

1 était évidemment plus à l'aise de le faire ---

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

3 **Me DUMAIS:** --- parce que c'était pas un
4 collègue.

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** Exactement.

6 **Me DUMAIS:** Et puis c'était quelqu'un qui
7 était externe au diocèse?

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

9 **Me DUMAIS:** Puis à ce que je comprenne,
10 cette rencontre-là a eu lieu avec le Père Deslauriers?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

12 **Me DUMAIS:** Et puis à ce que je comprenne,
13 le Père Deslauriers aurait rencontré l'évêque lors de son
14 retour. C'est ça?

15 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

16 **Me DUMAIS:** Et puis à ce que je comprenne,
17 vous avez -- vous avez été capable de confirmer cette
18 rencontre-là le 28 janvier '86, parce que ça se trouvait
19 que vous étiez au Centre diocésain quand le Père
20 Deslauriers aurait rencontré l'évêque. C'est ça?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

22 **Me DUMAIS:** O.k. Puis vous étiez là,
23 évidemment, pour d'autres raisons?

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui, pour le Tribunal
25 matrimonial.

1 **Me DUMAIS:** Et puis à ce que je comprenne,
2 le Père Ménard aurait également rencontré l'évêque et lui
3 aurait fait un résumé de votre réunion sans divulguer ni
4 votre nom, ni le nom du Père Bisailon?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça. Monseigneur
6 Larocque ne voulait pas savoir qui étaient les prêtres qui
7 étaient au courant.

8 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis à ce que je
9 comprenne, quand le Père Ménard s'est rapporté à vous,
10 Monseigneur avait indiqué qu'à ce moment-là, il considérait
11 que le Père Deslauriers fasse une retraite spirituelle de
12 30 jours et puis avait également parlé d'une thérapie avec
13 quelqu'un de qualifié?

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

15 **Me DUMAIS:** Donc, je crois ensuite, Père
16 Vaillancourt, votre implication -- votre prochaine
17 implication dans le dossier a été le vendredi, le 7
18 février, donc à peu près neuf jours après la rencontre avec
19 Monseigneur.

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** Si vous regardez à la
21 page 6, j'ai rencontré quelqu'un le 30 janvier, l'épouse de
22 Benoît Brisson.

23 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, vous l'avez
24 rencontrée, puis elle vous a donné sa version des
25 événements. C'est ça?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça. Elle a
2 surtout parlé de leur problème matrimonial, ---

3 **Me DUMAIS:** O.k.

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** --- mais elle a dit que,
5 de fait, il y avait eu des agressions sans aller dans les
6 détails.

7 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, à ce que je
8 comprenne, le vendredi, 7 février, Monseigneur Larocque
9 aurait communiqué avec vous suite au décès de Monseigneur
10 Brodeur?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

12 **Me DUMAIS:** Et puis -- parce que,
13 essentiellement, vous étiez l'exécuteur testamentaire, il
14 vous demandait de se rendre à l'évêché pour aller chercher
15 le testament. C'est bien ça?

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

17 **Me DUMAIS:** Parce qu'évidemment, à ce
18 moment-là, Monseigneur n'était pas au courant que vous
19 étiez au courant?

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

21 **Me DUMAIS:** Mais lors de cette rencontre-là,
22 vous lui auriez dit que vous étiez au courant?

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ben j'ai posé la
24 question, qu'est-ce qu'il ferait avec Père Deslauriers.
25 Alors en lui posant la question, il savait que moi, j'étais

1 au courant maintenant.

2 **Me DUMAIS:** O.k. Puis est-ce que vous avez
3 eu une discussion à savoir comment vous le saviez ou
4 qu'est-ce qui avait été votre implication?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non, il a pas posé la
6 question.

7 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis il vous aurait, à
8 ce moment-là, confirmé ce que le Père Ménard vous avait
9 déjà dit qu'il considérait une retraite spirituelle de 30
10 jours, une thérapie. Et puis, essentiellement, Monseigneur
11 croyait à ce moment-là qu'il y avait seulement une victime.
12 C'est bien ça?

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est bien.

14 **Me DUMAIS:** O.k. Puis est-ce qu'à ce
15 moment-là vous aviez certains doutes à savoir s'il y avait
16 seulement une victime?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ben quand j'ai rencontré
18 l'évêque, j'avais reçu un téléphone le matin même de Claude
19 Thibault me demandant de le rencontrer. Et j'avais dit:

20 « Bien, est-ce qu'on peut attendre.

21 Est-ce que lundi ça irait? »

22 Il dit:

23 « Non, je veux te rencontrer le plus
24 tôt possible. »

25 Alors, à ce moment-là, je lui ai dit:

1 « Bien je rencontre Monseigneur à
2 Cornwall pour pendre le testament de
3 Monseigneur Brodeur. Je pourrais te
4 rencontrer plus tard dans l'après-
5 midi. »

6 Alors, il m'avait dit, "Ben, oui, c'est au
7 sujet de la famille Brisson". Alors, ça m'avait donné la
8 puce à l'oreille que possiblement y'avait d'autres
9 personnes.

10 **Me DUMAIS:** O.k. Si je peux simplement vous
11 demander de porter votre attention à la page 8 de votre
12 déclaration ou la page 086, je regarde là juste au haut de
13 la page.

14 Puis ici, les membres du comité, et par ça
15 je veux dire les membres du comité *ad hoc*, font une
16 parenthèse. Ils commencent en disant:

17 « Si vous permettez, je vais faire une
18 petite parenthèse pour retourner à
19 notre rencontre avec le Père Bisailon
20 et le père Bernard Ménard du 27 janvier
21 '86. »

22 Pardon; c'est vous qui indiquez ça.

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** M'hm.

24 **Me DUMAIS:** Puis le prochain paragraphe --
25 dans le prochain paragraphe, vous indiquez de qui suit:

1 « Lors de nos rencontres, le Père
2 Bisaillon nous a révélé ce fait. Il y
3 a trois ou quatre ans, disons trois
4 ans, monseigneur Aimé Leduc lui avait
5 posé la question d'une façon bien
6 discrète, comme on peut le Père Leduc,
7 en disant, 'Est-ce que tu aurais
8 entendu parler de contacts sexuels
9 entre le Père Deslauriers et des
10 jeunes?' Et à ce moment-là, le Père
11 Bisaillon avait répondu, 'Non' et
12 Monseigneur Leduc avait tout simplement
13 arrêté sans dire pourquoi il avait posé
14 cette question-là. »

15 Peut-être vous pouvez juste nous remettre en
16 contexte-là. Qu'est-ce que le Père Bisaillon là semblait
17 impliquer là avec ce commentaire-là?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ben c'est ça là.
19 Monseigneur Leduc lui avait posé la question à savoir s'il
20 aurait entendu des allégations contre le Père Deslauriers
21 de nature sexuelle. Et lorsque Bisaillon -- le Père
22 Bisaillon a répondu non, le Père Leduc a cessé la
23 discussion. Il n'est pas allé plus loin.

24 Alors, c'est la première fois que moi
25 j'entendais parler de ça.

1 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis en autant que vous
2 sachiez, le Père Bisailon n'a jamais fait quoi que ce soit
3 là avec cette information-là ou n'a jamais poursuivit la
4 déclaration, n'a jamais poussé l'affaire plus loin?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** À ce que je sache.

6 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis est-ce que le Père
7 Bisailon semblait dire à ce moment -- quand il vous a fait
8 part de la déclaration qu'en rétrospective y'aurait eu --
9 y'aurait eu des attouchements v'là trois ou quatre ans puis
10 que Monseigneur Leduc semblerait avoir été au courant?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Y'a simplement posé la
12 question. Maintenant, qu'est-ce qu'est l'impression qu'il
13 a eu, ---

14 **Me DUMAIS:** O.k. Ensuite, à ce que je
15 comprenne, vous auriez rencontré le père Claude Thibault
16 qui vous aurait avisé qu'il était aussi une victime du Père
17 Deslauriers et puis une des distinctions avec le Père
18 Thibault autre que le fait qu'il était -- qu'il était
19 maintenant un prêtre, qu'il se serait confessé là après les
20 allégations et puis que le Père Deslauriers lui aurait
21 rendu l'absolution.

22 Est-ce que je comprends bien ça?

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

24 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis la distinction
25 avec la confession puis l'absolution, c'est que ces faits-

1 là, s'ils sont vrais, doivent être rapportés à Rome. C'est
2 bien ça?

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

4 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis si vous pouvez
5 juste tourner là à la prochaine page, la page 9, vous
6 faites un commentaire à savoir,

7 « Je lui ai demandé à quel endroit cela
8 c'était passé parce que j'avais un peu
9 peur que ce soit La Citadelle et que la
10 commission scolaire deviendrait
11 impliquée d'une certaine façon. Et à
12 ce moment-là, il m'avait dit que
13 c'était au bureau à St-Jean-Bosco. »

14 Puis ça vous faite référence-là aux
15 allégations qui avaient été faites par le Père Thibault.
16 C'est bien ça?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

18 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis en aucun temps,
19 Père Vaillancourt, est-ce que la commission scolaire là
20 aurait été avisée là au début de l'implication de votre
21 dossier?

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

23 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis durant cette
24 période de temps, vous étiez toujours l'aumônier à l'École
25 secondaire Citadelle?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

2 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis vous n'auriez pas
3 là durant cette période de temps-là non plus communiqué
4 avec d'autres jeunes, au fait mené votre propre enquête à
5 l'école?

6 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

7 **Me DUMAIS:** O.k. Puis ensuite, à ce que je
8 comprenne, dans les journées qui ont suivi, vous avez
9 rencontré d'autres victimes et des personnes vous ont donné
10 le nom de d'autres victimes, et à mesure que le temps
11 avançait, il y avait de plus en plus de victimes. C'est
12 bien ça?

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

14 **Me DUMAIS:** Et à ce que je comprenne, vous
15 auriez rencontré l'évêque le 12 février et puis je regarde
16 ici à la page 13 de votre déclaration, le deuxième
17 paragraphe de cette page-là.

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

19 **Me DUMAIS:** Et puis c'est à ce moment-là que
20 vous auriez avisé l'évêque que vous aviez maintenant sept
21 noms et puis trois de ces -- vous aviez rencontré trois de
22 ces victimes-là personnellement.

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Quatre.

24 **Me DUMAIS:** Vous aviez rencontré quatre. Et
25 puis qu'est-ce qui était la réaction de l'évêque à ce

1 moment-là? Qu'est-ce que ---

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** O.k. Tout d'abord,
3 après la rencontre avec Claude Thibault, il m'avait demandé
4 -- excusez -- il m'avait demandé d'avoir -- de fixer un
5 rendez-vous pour lui avec Monseigneur Larocque, ce que j'ai
6 fait. Donc, l'évêque avait -- c'était pas la première fois
7 là que je rencontrais l'évêque à ce sujet-là. J'avais
8 téléphoné d'abord pour le rendez-vous, c'est-à-dire pour
9 Claude Thibault.

10 **Me DUMAIS:** Et puis une fois que vous l'avez
11 avisé là qu'il y avait plusieurs victimes, qu'est-ce qui
12 était la réaction de l'évêque? Qu'est-ce qu'il a fait par
13 après?

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** Il était désespéré,
15 comme je note ici là, et puis il a dit qu'il devait agir
16 pour -- en face à Gilles Deslauriers.

17 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis est-ce que vous
18 vous souvenez là de qu'est-ce que -- quelles sont les
19 étapes qu'il a prises? Qu'est-ce qu'il a fait?

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** Avec le père Bernard
21 Ménard, il a rencontré Gilles Deslauriers et lui a demandé
22 sa démission de la paroisse et de quitter le diocèse
23 immédiatement.

24 **Me DUMAIS:** Puis à ce que je comprenne, le
25 Père Deslauriers à un certain moment donné a rendu sa

1 démission. C'est bien ça?

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

3 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis je regarde là au
4 haut de la page 14 là. Est-ce que ça confirme là ce que je
5 vous ai posé là tantôt? L'évêque l'a confronté aussi avec
6 le fait qu'il avait absous un jeune immédiatement après un
7 contact, une relation sexuelle, et Gilles indiquait ne pas
8 s'en souvenir.

9 Mais évidemment, ça, ça serait une violation
10 du droit canonique.

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

12 **Me DUMAIS:** C'est bien ça? Merci.

13 Ensuite, à ce que je comprenne là, à peu
14 près à la mi-février, de plus en plus de personnes-là
15 étaient au courant dans le diocèse, dont le frère André
16 Laflamme.

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

18 **Me DUMAIS:** Et puis à ce que je comprenne,
19 le frère -- peut-être vous pouvez me dire là qu'est-ce --
20 qu'est-ce qui est la discussion que vous avez eue avec le
21 Frère Laflamme?

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** Bien, je suis allé
23 célébrer la messe au Juvénat du Sacré-Cœur où était le
24 Frère -- où était le Frère André qui était responsable des
25 jeunes qui vivaient là, qui étudiaient là. Et puis je lui

1 ai demandé s'il avait entendu parler du départ du Père
2 Deslauriers. Il dit, « Je suis au courant. Le père Gordon
3 Villeneuve nous a montré la lettre que l'évêque avait
4 envoyée aux prêtres leur avisant du départ. »

5 Et puis il m'a répondu, « Ça me surprend
6 pas. » Alors, là j'ai -- j'ai discuté avec lui pour savoir
7 pourquoi il disait ça.

8 **Me DUMAIS:** Et puis qu'est-ce qu'il vous a
9 répondu ou qu'est-ce qu'il vous a raconté là?

10 **PÈRE VAILLANCOURT:** Bien, il s'était rendu
11 compte que les jeunes au Juvénat ne voulaient pas
12 rencontrer le Père Deslauriers lorsqu'il allait, lui, avant
13 moi, célébrer l'Eucharistie. Les jeunes l'évitaient parce
14 qu'il leur posait des questions, une question en
15 particulier, puis tout le monde, tous les autres jeunes
16 savaient ce que ça voulait dire. Alors, les jeunes ne
17 voulaient pas se faire poser la question.

18 **Me DUMAIS:** Et puis, à ce que je comprenne,
19 le Frère Laflamme aurait confronté le Père Deslauriers?

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui. Il lui avait
21 demandé de cesser de poser ces questions-là aux jeunes.

22 **LE COMMISSAIRE:** C'était quoi la question?

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Il leur demandait, "As-
24 tu été bon?"

25 Et ça voulait -- ça indiquait, bien, est-ce

1 que tu t'es contrôlé sexuellement depuis la dernière
2 confession?

3 **Me DUMAIS:** Si je peux juste avoir une
4 minute, Père Vaillancourt?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

6 **(SHORT PAUSE/COURTE PAUSE)**

7 **Me DUMAIS:** Puis je regarde juste au bas de
8 la page 14, Père Vaillancourt, si vous regardez, disons, le
9 point gras, où est-ce que c'est indiqué:

10 "Monseigneur Guindon: Est-ce que le
11 Frère André Laflamme a mis l'évêque au
12 courant de ça?"

13 Et ensuite la réponse:

14 "Le Frère André, à ce moment-là, quand
15 il a eu la nouvelle du jeune de R³ qui
16 était venu lui en parler, avait dit à
17 Gilles qu'est-ce qu'il avait reçu comme
18 information. Le Père Gilles avait dit:
19 'Bien, c'est une méthode psychologique
20 pour aider le jeune' et il n'a pas
21 compris..."

22 Et cetera, et cetera. Est-ce que le Frère
23 Laflamme semblait raconter une incidence d'abus sexuel?

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je suis pas certain
25 qu'est-ce qui c'était passé là avec ce jeune.

1 **Me DUMAIS:** O.k. Ensuite, si je peux juste
2 porter votre attention à la page 16 de votre déclaration.
3 Puis encore vous parlez là, c'est Jacques Leduc qui vous
4 pose la question à peu près à mi-page:

5 "Est-ce qu'il y aurait eu des contacts
6 avec des jeunes du Juvénat?"

7 Votre réponse:

8 "J'en sais rien."

9 "Est-ce que son contact -- lorsqu'il
10 était curé à Green Valley ou il
11 s'occupait du mouvement R³ dans
12 Glengarry, plus précisément à l'École
13 secondaire régionale de Glengarry à
14 Alexandria, est-ce qu'il y a eu des
15 contacts sexuels là?"

16 "Je n'en sais rien."

17 Ensuite, Monseigneur Guindon intervient --
18 c'est bien ça, Monseigneur Guindon intervient de nouveau et
19 puis fait référence là au commentaire qui avait été fait au
20 préalable par monseigneur Aimé Leduc, puis je vais
21 simplement vous le dire:

22 "Ce qui m'a..."

23 Puis je vais lire la réponse de Monseigneur
24 Guidon:

25 "Ce qui m'a un peu étonné, sans

1 m'étonner à cause des choses que j'ai
2 apprises depuis, c'est quand tu as dis
3 que monseigneur Aimé Leduc avait posé
4 cette question au Père Bisailon d'une
5 façon assez discrète, j'ai appris
6 depuis que Monseigneur Leduc..."

7 Puis il manque certaines lettres là.

8 "...savait ces choses. Il les avait
9 apprises par sa sœur, madame Marcelle
10 Paquette, qui était orienteur à l'École
11 Notre-Dame. Elle l'a été pendant 17
12 ans et qu'elle a eu connaissance de
13 certains faits de ce genre et qu'elle
14 en aurait fait part d'une façon bien
15 discrète à son frère."

16 Est-ce que vous vous souvenez des
17 commentaires de Monseigneur Guidon?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ouais, je me souviens de
19 ça, oui.

20 **Me DUMAIS:** O.k. Certainement, il
21 semblerait que ça corroborait là ce que le Père Bisailon
22 vous avait rapporté. C'est juste?

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

24 **Me DUMAIS:** Alors, à ce que je comprenne,
25 après votre témoignage au comité -- pardon. Après votre

1 rencontre avec plusieurs des victimes et vos rencontres
2 avec le Père Bisailon, le Père Ménard, il a été décidé que
3 vous feriez part par écrit à Monseigneur Larocque de votre
4 implication dans le dossier et puis de vos recommandations.

5 Et puis, à ce que je comprenne, c'est le
6 Père Ménard qui aurait rédigé cette lettre-là. Bien, peut-
7 être vous pourriez me répondre à cette première question-
8 là?

9 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

10 **Me DUMAIS:** Est-ce que c'est bien le Père
11 Ménard qui l'a rédigée?

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

13 **Me DUMAIS:** Mais est-ce que c'est juste de
14 comprendre que vous aviez essentiellement, en dossier, le
15 contenu de cette lettre-là?

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

17 **Me DUMAIS:** Et puis si vous pouvez
18 simplement identifier la lettre pour nous, vous allez à la
19 page 101 du même document.

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

21 **Me DUMAIS:** Et puis est-ce que c'est bien la
22 lettre que le Père Ménard aurait fait parvenir à
23 Monseigneur?

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

25 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis vous aviez rédigé

1 ça avant que ce soit envoyé?

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

3 **Me DUMAIS:** Et puis -- la lettre aurait été
4 rédigée le 25 mars 1986. Puis je regarde ici là, la
5 première page de la lettre, le point 2:

6 "À mesure que les mois avancent,
7 l'insatisfaction grandit chez les
8 jeunes et les parents impliqués quant
9 aux mesures prises pour empêcher que le
10 tort fait par le Père Gilles, surtout
11 au plan de la manipulation des
12 consciencs, ne se perpétue et
13 n'atteigne de nouvelles victimes."

14 Est-ce que ce serait juste à dire qu'à ce
15 moment-là, l'humeur parmi certains des paroissiens qui
16 étaient au courant de ça, c'est qu'il y avait certaines
17 inquiétudes de la façon que la chose avait été traitée par
18 ---

19 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui, oui.

20 **Me DUMAIS:** --- Monseigneur Larocque.

21 Puis, essentiellement, en rédigeant cette
22 lettre-là et puis en faisant part de vos recommandations,
23 votre intention c'était d'essayer de le convaincre de
24 traiter l'affaire de façon différente. C'est ça?

25 **PÈRE VAILLANCOURT:** Il faut savoir aussi là,

1 à ce moment-là, qu'est-ce qui se passait, où était Gilles
2 Deslauriers. Alors, Gilles Deslauriers était où à ce
3 moment-là? Il était dans le Diocèse de Hull, je crois.

4 **Me DUMAIS:** M'hm.

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** Et puis y'avait été
6 affecté à une paroisse pour remplacer un prêtre malade et
7 la chose s'était sue et puis là, bien, les familles -- les
8 familles des victimes étaient déçues de cette situation.

9 **Me DUMAIS:** O.k. Puis c'est également
10 quelque chose-là qui vous inquiétait à ce moment-là?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

12 **Me DUMAIS:** Et puis ce serait juste de dire
13 également que ça inquiétait le Père Ménard et le Père
14 Bisaillon. O.k.

15 Et puis est-ce que vous avez rencontré
16 l'évêque après que cette lettre-là lui a été livrée pour
17 discuter des recommandations que vous aviez faites?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

19 **Me DUMAIS:** Est-ce qu'il vous en n'a jamais
20 reparlé?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

22 **Me DUMAIS:** Est-ce qu'il vous en n'a jamais
23 reparlé après que le Comité ad hoc a rendu son rapport?

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

25 **Me DUMAIS:** Autre que votre implication dans

1 le processus criminel, est-ce que ça -- essentiellement, on
2 a traité de toute votre implication au niveau du diocèse
3 dans cette affaire?

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

5 **Me DUMAIS:** O.k. Est-ce qu'à un certain
6 moment donné vous auriez rencontré L'Évêque Proulx à Hull?

7 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

8 **Me DUMAIS:** Donc, vous avez jamais eu de
9 contact avec lui ---

10 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

11 **Me DUMAIS:** --- ni de discussion?

12 Donc, à ce que je comprenne -- puis juste
13 avant d'aborder votre implication dans le processus
14 criminel, je comprends qu'à un certain moment donné il y a
15 eu des discussions sur l'excardination/ l'incardination du
16 Père Deslauriers de ce diocèse-ci au Diocèse de Hull.

17 Puis je comprends qu'à un certain moment
18 donné y'a eu des discussions où l'évêque vous aurait
19 demandé votre avis sur le contenu de la lettre
20 d'incardination -- ou d'excardination, pardon?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

22 **Me DUMAIS:** Et puis -- o.k. Vous avez eu
23 cette implication-là. Donc, on va traiter avec ça d'ici
24 peu.

25 À ce que je comprenne, à un certain moment

1 donné, le Père Deslauriers s'est également rendu à
2 Pierrefonds. C'est ça?

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

4 **LE COMMISSAIRE:** Où?

5 **Me DUMAIS:** À Pierrefonds.

6 **LE COMMISSAIRE:** Pierrefonds; oui.

7 **Me DUMAIS:** Puis peut-être vous pouvez nous
8 expliquer qu'est-ce qui est la signification de
9 Pierrefonds? Qu'est-ce que c'est au juste?

10 **PÈRE VAILLANCOURT:** À ce que je sache, il
11 était là. C'est une -- une propriété qui appartient à la
12 Communauté des Sœurs de Sainte-Croix et il était en
13 résidence dans une maison sur le terrain avec Monseigneur
14 Charbonneau et c'est à peu près tout ce que je sais là.

15 **Me DUMAIS:** O.k. Est-ce que vous savez s'il
16 était là -- s'il était supposé d'être là en traitement ou
17 est-ce qu'il était supposé être ailleurs et puis il s'est
18 rendu là? Est-ce que vous êtes au courant de ça?

19 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je le sais pas.

20 **Me DUMAIS:** O.k. Mais à ce que je
21 comprenne, à un certain moment donné, vous auriez -- vous
22 vous seriez rendu à Pierrefonds avec Monseigneur Larocque.

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

24 **Me DUMAIS:** O.k. Puis est-ce que vous vous
25 souvenez à peu près quand ça s'est déroulé ça?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'était à l'été, l'été
2 suivant et Monseigneur Larocque voulait que le Père
3 Deslauriers suive un traitement dans une maison un peu
4 comme Southdown, mais il voulait -- il savait que le Père
5 Deslauriers ne pourrait pas aller là parce que Southdown
6 c'était en anglais.

7 Alors, il s'est informé auprès des Évêques
8 du Québec, à ma suggestion, et puis ils lui ont dit, "Oui,
9 il existe une maison au Québec dans le même genre".
10 L'évêque de Saint-Hyacinthe a téléphoné à cette maison-là
11 pour savoir si le Père Gilles pourrait être reçu et ils ont
12 confirmé que oui.

13 Ensuite, il a téléphoné à Monseigneur
14 Larocque pour lui dire oui, la maison pourrait accueillir
15 ton prêtre et nous sommes allés -- j'ai demandé d'abord --
16 j'ai dit à l'évêque, j'ai dit, "Est-ce que vous êtes
17 certain que Gilles est encore à Hull?" J'ai dit, "On n'est
18 pas pour aller revirer là pour rien."

19 Alors, il a téléphoné à l'évêque de Hull et
20 il lui a dit, "Non, il n'est plus ici. Il est à
21 Pierrefonds chez les sœurs."

22 Alors, nous sommes allés à Pierrefonds pour
23 rencontrer Gilles pour lui demander d'aller en thérapie.
24 Il n'a pas voulu me rencontrer. Monseigneur Larocque l'a
25 rencontré seul, lui a demandé d'aller en thérapie et il a

1 refusé.

2 Je l'ai seulement vu lorsque nous sommes --
3 nous avons -- ils étaient dehors à discuter. Moi, j'étais
4 resté dans la maison et lorsque c'était le temps de revenir
5 parce que j'avais un mariage à la Paroisse Sainte-Croix
6 dans l'après-midi, alors j'ai indiqué à Monseigneur
7 Larocque qu'il fallait partir.

8 Alors, à ce moment-là, j'ai sorti de la
9 maison et on s'est dirigé les trois vers l'auto de
10 Monseigneur Larocque et j'ai seulement vu brièvement le
11 Père Deslauriers.

12 **Me DUMAIS:** Essentiellement, il refusait là
13 de ---

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ce que Monseigneur
15 Laroque m'a rapporté.

16 **Me DUMAIS:** O.k. Le fait d'avoir mis sur
17 pied le Comité ad hoc, est-ce que c'est une discussion-là
18 que Monseigneur Larocque avait eue avec vous au préalable?

19 **PÈRE VAILLANCOURT:** Pas avec moi
20 nécessairement mais avec le Conseil presbytéral.

21 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, ça avait été discuté
22 au niveau du conseil?

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

24 **Me DUMAIS:** Et puis la suggestion venait du
25 conseil?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

2 **Me DUMAIS:** Et puis je crois que vous nous
3 avez indiqué hier que ça n'a jamais été ré-adressé par le
4 conseil-là après que le rapport a été émis. C'est juste?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

6 **Me DUMAIS:** Donc, à ce que je comprenne,
7 Père Vaillancourt ---

8 **MR. SHERRIFF-SCOTT:** (Off mic).

9 **Me DUMAIS:** Monsieur Sherriff-Scott pointe
10 que le rapport n'a jamais été remis au Comité. Je pense
11 que c'était la preuve qui a été entendue hier.

12 **LE COMMISSAIRE:** Le rapport?

13 **Me DUMAIS:** Le rapport du Comité ad hoc n'a
14 jamais été remis ou discuté de nouveau par le Sénat des
15 prêtres. C'est bien ça?

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Le rapport avec
17 Monseigneur Guindon comme président, le Comité ad hoc sur
18 l'affaire Deslauriers?

19 **Me DUMAIS:** C'est bien ça.

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui, ça jamais été remis
21 au Conseil presbytéral.

22 **Me DUMAIS:** O.k. Non seulement le rapport
23 n'a jamais été remis mais le sujet n'a jamais été -- le
24 Sénat des prêtres n'en a jamais rediscuté.

25 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

1 **Me DUMAIS:** O.k. Merci.

2 **LE COMMISSAIRE:** Avant de prendre la pause-
3 là de façon de le dire.

4 **Me DUMAIS:** Oui?

5 **LE COMMISSAIRE:** Est-ce que -- jusqu'à date,
6 vous nous avez expliqué l'acheminement de l'affaire, puis
7 j'ai entendu à deux reprises au moins c'était à votre
8 suggestion que Monseigneur Larocque prenait une action,
9 dans le sens que c'était votre idée d'aller voir le Père
10 Deslauriers et ces choses-là.

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non. Excusez, si vous
12 avez mal compris, Votre Honneur. Monseigneur Larocque
13 voulait aller le rencontrer. Il voulait que j'aille avec
14 lui. Il voulait pas être seul.

15 **LE COMMISSAIRE:** Bon. Oui.

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Et lorsque je lui ai
17 demandé, "Est-ce que vous savez si le Père Deslauriers est
18 encore à Hull?"

19 **LE COMMISSAIRE:** Oui. Ah, bon.

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** Alors, il dit, "Ben,
21 j pense que oui". Mais j'ai dit, "On va vérifier parce que
22 y faut pas se promener là pour rien".

23 **LE COMMISSAIRE:** Mais ce que je veux savoir
24 c'est comment est-ce que vous voyez Monseigneur Larocque
25 réagir à toutes ces choses-là? Est-ce qu'il prenait

1 l'initiative ou est-ce que c'était vous, qui lui donniez
2 des suggestions?

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non, il a pris certaines
4 initiatives, mais encore là, il faut se placer dans le
5 contexte. Il était tellement désemparé par toute
6 l'affaire.

7 **LE COMMISSAIRE:** Oui.

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** Et il avait beaucoup de
9 difficulté à consulter. Par exemple, y'aurait pu demander
10 au consulteur ou encore des confrères évêques, qu'est-ce
11 que je fais.

12 **LE COMMISSAIRE:** M'hm.

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je sentais qu'il était
14 désemparé, tout à fait estomaqué par la situation.

15 **LE COMMISSAIRE:** O.k. Merci.

16 Nous allons prendre la pause et on revient à
17 11h15.

18 **Me DUMAIS:** Merci.

19 **THE REGISTRAR:** Order; all rise. À l'ordre;
20 veuillez vous lever.

21 This hearing will resume at 11:15.

22 --- Upon recessing at 11:01 a.m. /

23 L'audience est suspendue à 11h01

24 --- Upon resuming at 11:21 /

25 L'audience est reprise à 11h21

1 **THE REGISTRAR:** Ordre; all rise. À l'ordre;
2 veuillez vous lever.

3 This hearing is now resumed. Please be
4 seated. Veuillez vous asseoir.

5 **LE COMMISSAIRE:** Merci.

6 Allez-y.

7 **DENIS VAILLANCOURT:** Resumed/Sous le même serment

8 --- EXAMINATION IN-CHIEF BY/INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me

9 **DUMAIS:** (Continued/Suite)

10 **Me DUMAIS:** Père Vaillancourt, à ce que je
11 comprenne, à un certain moment donné, certaines des
12 victimes se sont rendues aux forces policières et la
13 matière a été investiguée. Des accusations criminelles ont
14 été déposées et puis lors de cette investigation-là, vous
15 auriez donné une déclaration à des policiers. C'est bien
16 ça?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

18 **Me DUMAIS:** Et puis peut-être que c'est pas
19 nécessaire là de -- je pense que je peux vous poser la
20 question sans que vous fassiez référence au document, mais
21 je regarde ici la Pièce justificative 1785, qui se trouve à
22 être la déclaration qui aurait été préparée par le Sergent
23 Ronald Lefebvre.

24 C'est essentiellement un ouï-dire et puis
25 dans ce ouï-dire là, il indique qu'il vous aurait rencontré

1 à un certain moment donné.

2 Si je prends assez de temps pour poser la
3 question, je vais trouver l'endroit dans le document.

4 Mais vous aviez une rencontre initiale avec
5 les deux sergents qui investiguaient la matière. C'est ça?

6 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

7 **Me DUMAIS:** Et puis à ce que je comprenne,
8 durant cette première rencontre-là, vous n'auriez pas fait
9 une déclaration écrite ou enregistrée. Est-ce que c'est --
10 -

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

12 **Me DUMAIS:** O.k. Est-ce qu'il y avait une
13 raison spécifique pour ça?

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ils l'ont pas demandé.

15 **Me DUMAIS:** Ils vous avaient pas demandé de
16 le faire? Est-ce que vous vous souvenez où est-ce que
17 cette rencontre là avait eu lieu?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui, au presbytère à
19 Glenwalter.

20 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis à un certain
21 moment donné, ils vous ont demandé de revenir faire une
22 déclaration formelle. C'est ça?

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

24 **Me DUMAIS:** Et puis vous vous êtes rendu au
25 poste de police de Cornwall. C'est bien ça?

1 PÈRE VAILLANCOURT: Oui.

2 Me DUMAIS: Et puis vous vous êtes rendu en
3 présence de Jacques Leduc. C'est bien ça?

4 PÈRE VAILLANCOURT: Oui.

5 Me DUMAIS: Est-ce que vous pouvez expliquer
6 là qu'est-ce qui était l'implication de Jacques dans votre
7 déclaration?

8 PÈRE VAILLANCOURT: C'était l'avocat du
9 diocèse et il m'a demandé si je voulais qu'il soit présent.
10 J'ai dit « Oui. »

11 Me DUMAIS: O.k. Puis il s'est rendu avec
12 vous ---

13 PÈRE VAILLANCOURT: Oui.

14 Me DUMAIS: --- et a été là durant votre
15 déclaration?

16 PÈRE VAILLANCOURT: Oui.

17 Me DUMAIS: À ce que je comprenne, Jacques
18 Leduc était également une connaissance là ---

19 PÈRE VAILLANCOURT: Oui.

20 Me DUMAIS: --- personnelle. Vous le
21 connaissiez autre que le fait qu'il était un avocat du
22 diocèse?

23 PÈRE VAILLANCOURT: C'est ça.

24 Me DUMAIS: Et puis à un certain moment
25 donné, la matière -- il y a eu une comparution devant les

1 tribunaux. Est-ce que vous avez reçu une assignation à
2 comparaître au procès?

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

4 **Me DUMAIS:** Donc, vous avez jamais été sommé
5 de comparaître?

6 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

7 **Me DUMAIS:** Vous n'avez jamais comparu comme
8 tel?

9 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

10 **Me DUMAIS:** Vous n'avez jamais participé au
11 processus de la sentence?

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

13 **Me DUMAIS:** Ou donné votre opinion ou vos
14 commentaires là à savoir s'il devrait ---

15 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

16 **Me DUMAIS:** O.k.

17 Si vous pouvez regarder le document 118899.

18 **LE COMMISSAIRE:** Non, c'est un nouveau ça.

19 La pièce 1851 c'est un mémo ou une lettre
20 adressée à l'Abbé Gilles Deslauriers en date du 9 décembre
21 1986 (sic) signée par Eugène P. Larocque et Denis
22 Vaillancourt.

23 --- **EXHIBIT NO./PIÈCE No P-1851:**

24 (118899) Lettre du Père Denis Vaillancourt à
25 l'Abbé Gilles Deslauriers datée du 9

1 décembre 1987

2 **Me DUMAIS:** Donc, à ce que je comprenne,
3 c'est une lettre qui est adressée à l'abbé Gilles
4 Deslauriers que vous auriez signée ou contresignée avec
5 Monseigneur Larocque. Et puis est-ce que la raison pour
6 votre signature c'est qu'il y a discussion d'excardination
7 dans la lettre?

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui. Maintenant, la
9 raison pourquoi je signe. Comme je vous ai expliqué hier
10 quand vous m'avez demandé quel est le rôle du chancelier,
11 c'est de cosigner les nominations, les excardinations,
12 incardinations, les transactions immobilières.

13 **Me DUMAIS:** Et puis si je peux juste -- je
14 regarde le contenu de la lettre, je regarde le deuxième
15 paragraphe, qui se lit comme suit:

16 « L'Évêque de Gatineau-Hull,
17 Monseigneur Adolphe Proulx, dans une
18 lettre datée du 20 juin '86, se dit
19 prêt à vous incardiner aussitôt que
20 l'affaire sera résolue au civil et il
21 m'a confirmé cela de vive voix tout
22 récemment. »

23 Est-ce que vous pourriez juste nous
24 expliquer là qu'est-ce que -- à quoi vous faisiez référence
25 « que l'affaire soit résolue au civil? »

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Bien c'était l'enquête
2 préliminaire de Gilles Deslauriers.

3 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, la signification de
4 « civil » pour vous fait référence au processus séculaire.
5 C'est une bonne façon de le dire?

6 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

7 **Me DUMAIS:** O.k. Quelque chose qui est
8 externe au diocèse, au processus canonique disons?

9 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

10 **Me DUMAIS:** Puis à ce que je comprenne, puis
11 j'en ai fait allusion un petit peu hier, je comprends qu'il
12 y ait eu certains échanges entre l'Évêque Proulx et
13 l'Évêque Larocque au sujet du contenu de la lettre
14 d'excardination et d'incardination.

15 Est-ce que vous êtes au courant de ces
16 échanges-là?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

18 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis on va passer au
19 travers de la correspondance avec Monseigneur Larocque.
20 Mais à ce que je comprenne, à un certain moment donné,
21 Monseigneur Larocque vous aurait demandé votre opinion à
22 savoir si la lettre d'excardination était conforme au Droit
23 canonique?

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

25 **Me DUMAIS:** Peut-être vous pouvez juste nous

1 expliquer qu'est-ce qui a été votre implication à ce
2 niveau-là?

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Bien, m'assurer que,
4 justement -- que la lettre d'excardination soit faite en
5 bonne et due forme, selon le Droit canonique.

6 Maintenant, bien que j'aie une licence en
7 Droit canonique, je ne suis pas un expert dans tous les
8 domaines du droit. Je me suis spécialisé pour le Tribunal
9 matrimonial. Alors, certaines choses -- des fois on va me
10 demander, mais je peux le faire, mais je garantis pas que
11 c'est -- ça va être bien fait parce que je n'ai pas --
12 j'peux pas posséder tout le Code comme un spécialiste.

13 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis à ce que je
14 comprends, Monseigneur Guindon avait été consulté sur le
15 contenu de la lettre d'excardination également? Est-ce que
16 vous êtes au courant de ça?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

18 **Me DUMAIS:** Vous êtes pas au courant. O.k.
19 Mais je comprends que la lettre finale d'excardination --
20 puis je vais vous demander d'identifier le document. C'est
21 le document 118914.

22 **LE COMMISSAIRE:** Père Vaillancourt, quand on
23 dit « document » c'est un nouveau document.

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** O.k.

25 **Me DUMAIS:** C'est un document qui avait été

1 identifié en contre-interrogatoire, madame la Greffière,
2 118914.

3 **LE COMMISSAIRE:** Merci. Pièce 1852, c'est
4 la même -- ah, non, o.k. C'est une lettre adressée à
5 l'abbé Gilles Deslauriers en date du 8 février 1987 signée
6 par l'Évêque Eugène Larocque et le Chancelier Denis
7 Vaillancourt.

8 --- **EXHIBIT NO./PIÈCE No P-1852:**

9 (118914) Lettre du Père Denis Vaillancourt à
10 l'Abbé Gilles Deslauriers datée du 8 février
11 1987

12 **Me DUMAIS:** Donc, est-ce que c'était la
13 lettre finale d'excardination, Père Vaillancourt?

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je le crois.

15 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis je vais essayer de
16 peut-être résumer là si -- de quelle façon la lettre finale
17 diffère des lettres qui l'ont précédée et puis vous pouvez
18 me dire si vous êtes en accord ou non.

19 À ce que je comprenne, initialement, la
20 lettre d'excardination du diocèse prévoyait que le Père
21 Deslauriers serait excardiné sous certaines conditions. Et
22 puis à ce que je comprenne, le Père Proulx disait que
23 c'était une violation du Droit canonique, que
24 l'excardination devait être inconditionnelle.

25 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

1 **Me DUMAIS:** Et puis quand Monseigneur
2 Larocque a consulté avec vous, il a consulté à ce sujet-là
3 à savoir si, pour être conforme au Droit canonique,
4 l'excardination devait être inconditionnelle?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

6 **Me DUMAIS:** Et en bout de ligne ou en fin de
7 compte, la lettre d'excardination était inconditionnelle et
8 sans condition?

9 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

10 **LE COMMISSAIRE:** Donc, est-ce qu'on va voir
11 ça plus tard, dans l'autre lettre qui avait des conditions?

12 **Me DUMAIS:** Oui.

13 **LE COMMISSAIRE:** O.k.

14 **Me DUMAIS:** Monseigneur Larocque a eu les
15 échanges avec Monseigneur Proulx.

16 **LE COMMISSAIRE:** O.k.

17 **Me DUMAIS:** Et puis on va passer à travers
18 cette correspondance-là.

19 À un certain moment donné, Père
20 Vaillancourt, le Père Deslauriers a quitté le Diocèse de
21 Hull, s'est rendu à un autre diocèse. Est-ce que vous avez
22 eu des contacts avec lui à ce diocèse-là?

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

24 **Me DUMAIS:** Ni avec l'évêque de ce diocèse-
25 là?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

2 **Me DUMAIS:** O.k. Puis essentiellement la
3 lettre d'excardination aurait terminé votre implication
4 dans ce dossier-là?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

6 **Me DUMAIS:** O.k.

7 Si je peux, Père Vaillancourt, j'aimerais ça
8 maintenant passer au travers de votre implication à
9 l'endroit d'allégations d'abus sexuel à l'endroit du Père
10 MacDonald.

11 À ce que je comprenne, vous avez également
12 été impliqué dans ce dossier-là?

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

14 **Me DUMAIS:** Vous avez joué un certain rôle.
15 Puis peut-être là, juste pour vous aider avec la
16 chronologie des choses-là, si vous pouvez vous rapporter à
17 un document, le Document 715863. C'est un document qui va
18 vous être présenté d'ici peu.

19 **LE COMMISSAIRE:** Merci. La Pièce 1853 c'est
20 un document qui est intitulé "Case of C.F. MacDonald". On
21 ne voit pas de date. Il y en a une écrite, mais je ne sais
22 pas -- donc, en tout cas, la pièce sera connue comme un
23 document qui s'appelle "Case of C.F. MacDonald".

24 **--- EXHIBIT NO./PIÈCE No P-1853:**

25 (715863) Document intitulé "Case of C.F.

1 MacDonalld"

2 **LE COMMISSAIRE:** Puis c'est un document de
3 vous, Père Vaillancourt?

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

5 **LE COMMISSAIRE:** C'est ça.

6 **Me DUMAIS:** Peut-être juste pour commencer,
7 Père Vaillancourt, vous pouvez nous indiquer là qu'est-ce
8 qu'est ce document-ci là, puis quand est-ce qu'il aurait
9 été rédigé?

10 **PÈRE VAILLANCOURT:** Le document -- ce
11 document a été rédigé après la rencontre avec le plaignant
12 contre le Père MacDonald. Et dans mon ordinateur personnel
13 et après quelques mois, n'entendant rien au sujet de
14 l'affaire et considérant qu'un séminariste arrivait à la
15 paroisse en stage pastoral et qu'il aurait accès à mon
16 ordinateur, j'ai effacé le document.

17 Plus tard, lorsque la Société de l'aide à
18 l'enfance m'invitait à aller faire une déposition à leur
19 bureau, on m'a suggéré de réécrire les circonstances de la
20 rencontre avec le présumé -- la présumée victime.

21 Alors, j'ai réécrit de mémoire ce qui
22 s'était passé à cette rencontre-là et c'est le texte que
23 vous avez devant vous.

24 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, si je peux commencer
25 avec la question suivante, je comprends qu'à un certain

1 moment donné, Monseigneur Schonenbach du Diocèse d'Ottawa
2 aurait communiqué avec vous. Il vous aurait téléphoné.

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

4 **Me DUMAIS:** Et puis vous avez indiqué dans
5 vos notes que l'appel aurait eu lieu en janvier 1993. Est-
6 ce que ça se peut que ça aurait eu lieu en décembre 1992?

7 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je peux pas le
8 confirmer.

9 **Me DUMAIS:** O.k. Mais disons que ça aurait
10 été autour de cette date-là ou cette période-là?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je le sais pas.

12 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, Monseigneur
13 Schonenbach vous appelle et puis qu'est-ce qu'il vous
14 demande là?

15 **PÈRE VAILLANCOURT:** Il me demande s'il y a
16 quelqu'un qui est appointé ou nommé pour recevoir des
17 plaintes de la part d'un plaignant anglophone. Alors, je
18 lui donne le nom de Monseigneur McDougald et son numéro de
19 téléphone.

20 **Me DUMAIS:** Et puis dans votre tête à vous,
21 Père Vaillancourt, est-ce que vous suivez vos lignes
22 directrices là? Est-ce que -- est-ce que vous avez ce
23 document-là en tête quand ---

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

25 **Me DUMAIS:** --- vous entendez -- vous avez

1 ça en tête. Donc -- et puis est-ce que vous communiquez
2 avec Monseigneur McDougald?

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je - j'suis pas certain
4 là-dessus, si j'ai communiqué avec lui pour lui dire que
5 Peter Schonenbach était pour l'appeler.

6 **Me DUMAIS:** Bon, o.k. Est-ce que vous vous
7 souvenez si Monseigneur Schonenbach vous a indiqué qu'il
8 avait au préalable parlé à Monseigneur Guindon?

9 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

10 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis est-ce que durant
11 cette conversation téléphonique Monseigneur Schonenbach
12 vous indique les détails de la plainte?

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

14 **Me DUMAIS:** Et puis, à ce que je comprenne,
15 à un certain moment donné, Monseigneur Schonenbach aurait
16 rédigé une lettre qui aurait été envoyée au diocèse. Est-
17 ce que vous avez à ce moment-là vu une copie de cette
18 lettre-là?

19 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

20 **Me DUMAIS:** Puis est-ce qu'il y aurait
21 quelqu'un d'autre qui vous aurait parlé de cette
22 allégation-là avant que Monseigneur McDougald communique
23 avec vous au début de 1993?

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

25 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, la prochaine chose

1 qui se passe, Monseigneur McDougald re-communique avec
2 vous. C'est par conversation téléphonique?

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

4 **Me DUMAIS:** Et puis il vous demande quoi au
5 juste?

6 **PÈRE VAILLANCOURT:** Il me demande si
7 j'accepterais d'être présent à l'entrevue avec la présumée
8 victime pour recevoir la plainte.

9 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, est-ce -- et puis
10 vous avez accepté ---

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

12 **Me DUMAIS:** --- d'être présent. Est-ce que
13 Monseigneur McDougald vous confirme à ce moment-là qu'il a
14 déjà rencontré le plaignant?

15 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

16 **Me DUMAIS:** Est-ce qu'à ce moment-là, il
17 vous donne certains des détails de la plainte?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

19 **Me DUMAIS:** Est-ce qu'il y a une date qui a
20 été fixée pour la rencontre?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** J'imagine, oui.

22 **Me DUMAIS:** La question plus spécifique;
23 est-ce qu'il vous dit, "Écoutez, ça va avoir lieu cette
24 journée-là ---

25 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui, c'est ça.

1 **Me DUMAIS:** --- Est-ce que vous êtes libre?"
2 Ou est-ce qu'il y a un autre contact qui est fait?

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça. Il a demandé
4 si on pouvait se rencontrer à une date fixée. J'ai
5 accepté.

6 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, dans votre tête à
7 vous là, lors de cette conversation-là, Monseigneur
8 McDougald se trouve à être la personne désignée, le terme
9 que vous utilisez dans vos lignes directrices. Ça serait
10 ça?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

12 **Me DUMAIS:** Et puis, vous, vous jouez quel
13 rôle-là, à ce niveau-là?

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** Moi, je suis témoin --
15 moi, je suis témoin de la rencontre avec le plaignant et
16 Monseigneur McDougald.

17 **Me DUMAIS:** O.k. Pas exactement conforme à
18 ce que vous aviez prévu dans vos lignes directrices; c'est
19 exact?

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui, c'est exact.

21 **Me DUMAIS:** O.k. Puis de fait, non
22 seulement vous avez participé à cette rencontre-là, mais à
23 ce que je comprenne, Jacques Leduc a également participé à
24 cette rencontre-là.

25 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

1 **Me DUMAIS:** Est-ce que vous vous souvenez si
2 dans votre conversation téléphonique avec Monseigneur
3 McDougald que vous aviez eu cette discussion-là, à savoir
4 si Jacques Leduc serait là ou non?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je me souviens pas.

6 **Me DUMAIS:** O.k. À un certain moment donné,
7 vous avez appris que Monsieur Leduc serait présent?

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

9 **Me DUMAIS:** Et puis est-ce que Monsieur
10 Leduc était présent en terme d'avocat du diocèse à ce
11 moment-là?

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

13 **Me DUMAIS:** O.k. Puis est-ce que -- à cette
14 période de temps, est-ce que vous savez si Monseigneur
15 Larocque était au courant de cette allégation?

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ça, je n'sais pas.

17 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, les arrangements
18 sont faits pour rencontrer la victime. À ce que je
19 comprenne, vous auriez eu une rencontre avant de débiter
20 l'entrevue entre vous, Monseigneur McDougald et Monsieur
21 Leduc.

22 Est-ce que vous vous êtes rencontrés pour
23 parler de l'affaire?

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** La seule chose que je me
25 souviens c'est qu'on a déterminé que pour poser les

1 questions, diriger l'entrevue si vous voulez, ça serait
2 Jacques Leduc qui poserait les questions.

3 **Me DUMAIS:** O.k. Puis est-ce qu'il y avait
4 une raison pourquoi c'était Jacques Leduc qui s'impliquait
5 à ce moment donné?

6 **PÈRE VAILLANCOURT:** Probablement parce qu'il
7 saurait quel genre de questions poser. Il serait peut-être
8 perçu par la présumée victime comme une personne neutre à
9 comparer au clergé.

10 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis tout le monde qui
11 a participé à cette discussion-là était d'accord là que
12 Monsieur Leduc mènerait ---

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

14 **Me DUMAIS:** --- l'entrevue-là disons.

15 Puis votre rôle dans l'entrevue, est-ce que
16 ce serait juste de dire que c'était essentiellement de
17 prendre des notes?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non. Moi, j'étais
19 témoin de la rencontre.

20 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis est-ce que vous
21 avez participé à l'entrevue; par ça je veux dire, est-ce
22 que vous avez vous-même posé des questions ---

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

24 **Me DUMAIS:** --- au plaignant?

25 Et puis peut-être vous pouvez nous expliquer

1 comment est-ce que l'entrevue a eu lieu, où est-ce que
2 c'était, comment ça s'est déroulé?

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** L'entrevue a eu lieu
4 dans un des bureaux au Centre diocésain, ici à Cornwall.
5 C'était très cordial, je crois. Et l'entrevue, selon mes
6 mémoires, a duré environ une demie heure, 30 minutes.

7 **Me DUMAIS:** Et puis durant l'entrevue, est-
8 ce que vous preniez des notes?

9 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

10 **Me DUMAIS:** O.k. Quand que vous nous avez
11 parlé tantôt que vous avez pris des notes, vous avez rentré
12 ça dans votre ordinateur. Vous avez fait ça de mémoire.
13 C'est ça?

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça, après.

15 **Me DUMAIS:** Par après. Et puis durant cette
16 entrevue-là, à ce que je comprenne, vous saviez à ce
17 moment-là que le plaignant était monsieur David Silmser.
18 C'est bien ça?

19 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

20 **Me DUMAIS:** Et puis la plainte était dirigée
21 contre le Père MacDonald. C'est bien ça?

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

23 **Me DUMAIS:** Et puis est-ce que vous avez
24 simplement pris ces détails-là à l'entrevue comme telle?

25 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

1 **Me DUMAIS:** Vous avez su ça de Monseigneur
2 McDougald ou vous avez su ça de Monsieur Silmser?

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Excusez, pouvez-vous
4 répéter la question?

5 **Me DUMAIS:** Ces détails-là, le nom du
6 dénoncé et le nom du plaignant, vous l'avez su de
7 Monseigneur McDougald avant que vous avez débuté la
8 rencontre?

9 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

10 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, il semblerait qu'il
11 aurait obtenu certains des détails de Monsieur Silmser,
12 disons à savoir qui était le dénoncé-là?

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** O.k. Oui.

14 **Me DUMAIS:** Est-ce que Monseigneur McDougald
15 vous aurait indiqué lors de cette rencontre-là ou vous
16 aurait confirmé qu'il aurait rencontré David Silmser avant
17 votre rencontre?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je le sais pas.

19 **Me DUMAIS:** Vous savez pas.

20 Puis juste -- je suis en train de regarder
21 votre document puis il semblerait que la rencontre aurait
22 eu lieu le 9 février 1993.

23 Est-ce que ça fait du bon sens d'après vous?

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

25 **Me DUMAIS:** Et à ce que je comprenne,

1 Monsieur Silmsner vous aurait raconté certains des détails
2 de l'abus. C'est ça?

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

4 **Me DUMAIS:** Et puis il y a une note à la fin
5 de votre première page:

6 "We once again stated that we want to
7 help him. Psychological help was
8 offered and any other help as well."

9 Est-ce que vous vous souvenez exactement ce
10 que vous avez dit à Monsieur Silmsner à ce niveau-là?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Bien, c'est ça. On lui
12 offrait de l'aide, s'il avait besoin de l'aide pour ses
13 problèmes personnels.

14 **Me DUMAIS:** O.k. Puis est-ce que vous
15 saviez qu'est-ce qu'il vous a répondu?

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Il nous a dit que lui
17 voulait une lettre d'excuse de la part du Père MacDonald.

18 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis est-ce que ça
19 serait juste de dire que c'est la seule chose qu'il
20 demandait à ce point-ci?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

22 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, y'a jamais eu de
23 discussion au niveau de compensation financière ou
24 dédommagement pour les frais de thérapie ou de frais
25 psychiatriques ou rien de ce genre-là?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

2 **Me DUMAIS:** Et puis je regarde ensuite la
3 seconde page de vos notes, le premier paragraphe:

4 "When asked if he would accept to meet
5 Father MacDonald, David refused. He
6 stated that all he wanted was a letter
7 of apology from Father MacDonald to be
8 sent to David's mother."

9 À un certain moment donné durant l'entrevue,
10 y'a été question de demander à Monsieur Silmser de
11 rencontrer le Père MacDonald. C'est bien ça?

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui. C'est la question
13 que Jacques Leduc a posée.

14 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis est-ce que vous
15 saviez qu'il était pour poser cette question-là?

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

17 **Me DUMAIS:** O.k. Est-ce que c'est quelque
18 chose que vous étiez en accord avec, avoir le plaignant
19 rencontrer le dénoncé?

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ben, je ne savais pas
21 les questions au préalable. Donc, que je sois d'accord ou
22 non, il a posé la question.

23 **Me DUMAIS:** O.k. Mais je veux dire
24 certainement là si on regarde ce que vous aviez prévu dans
25 vos lignes directrices, c'était pas ---

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

2 **Me DUMAIS:** --- une des étapes.

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

4 **Me DUMAIS:** O.k.

5 **LE COMMISSAIRE:** Est-ce que Monsieur Leduc
6 vous a expliqué à un moment donné pourquoi qu'il aurait
7 posé cette question-là?

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

9 **Me DUMAIS:** Et puis là je lis la prochaine
10 ligne. Vous avez -- vous semblez avoir remercié Monsieur
11 Silmser qui a quitté. Est-ce que y'a quelque chose qui
12 avait été prévue comme étant la prochaine étape quand
13 Monsieur Silmser a quitté?

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** Monseigneur McDougald
15 devait rapporter la rencontre à l'évêque.

16 **Me DUMAIS:** Et puis, donc, vous aviez
17 expliqué ça à Monsieur Silmser que Monseigneur McDougald
18 devait aviser l'évêque?

19 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je le sais pas.

20 **Me DUMAIS:** O.k. Est-ce que vous vous
21 souvenez si vous auriez dit à Monsieur Silmser, "Écoutez,
22 on doit suivre le processus. Y'a quelqu'un qui va
23 communiquer avec vous ou vous pouvez rappeler dans un tel
24 nombre de jours." Est-ce que ça lui avait été expliqué
25 qu'est-ce qui serait la prochaine étape?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Pas à ma mémoire.

2 **Me DUMAIS:** D'accord.

3 O.k. Je vais lire le dernier paragraphe en
4 entier avant de vous poser la question. Puis si vous me
5 permettez, Père Vaillancourt, je vais faire la lecture en
6 anglais. Alors, vous avez simplement à m'indiquer si il y
7 a une difficulté.

8 "After he left, we shared on what we
9 thought of his statement. We felt that
10 some details were not given, possibly
11 because he didn't want to or that they
12 had slipped his mind or that perhaps
13 many things had been dreamed up. It
14 was thought that Father Charles would
15 never walk around in a group only
16 dressed in his underwear. It was
17 decided that we contact Father Charles'
18 lawyer and he could talk with the
19 accused and possibly the Crown
20 Attorney."

21 Donc, il semblerait dans la première partie
22 de ce paragraphe-là que vous étiez inquiet du fait que les
23 allégations n'étaient pas détaillées.

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

25 **Me DUMAIS:** Puis c'est-tu quelque chose qui

1 vous inquiétait vous?

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ben, je veux dire, le
3 sérieux de l'accusation fait en sorte que la personne qui
4 accuse l'autre, il me semble, devrait être en mesure de
5 décrire les allégations sexuelles, les agressions
6 sexuelles, nous donner des détails. Et on n'a pas eu ça.

7 **Me DUMAIS:** Est-ce que ça serait juste de
8 dire que Monsieur Silmser avait de la difficulté à vous
9 dire certains -- à conter sa -- à raconter son histoire?

10 **PÈRE VAILLANCOURT:** Il a refusé de donner
11 les détails.

12 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis c'est -- de fait,
13 il vous avait avisé de ça, qu'il voyait pas la nécessité de
14 vous dire certains des détails des allégations.

15 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est lorsque les
16 questions ont été posées qu'il a dit qu'il donnerait pas de
17 détails.

18 **Me DUMAIS:** O.k.

19 **PÈRE VAILLANCOURT:** Refusait.

20 **Me DUMAIS:** Puis dans la dernière partie de
21 ce paragraphe-là, il est indiqué que l'avocat du Père
22 MacDonald serait contacté.

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

24 **Me DUMAIS:** Est-ce que vous ---

25 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ça, ces idées-là

1 viennent de Monseigneur McDougald.

2 **Me DUMAIS:** O.k.

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Parce que moi j'étais
4 pas au courant.

5 **Me DUMAIS:** O.k. Vous étiez pas au courant
6 que le Père MacDonald avait un avocat à ce moment-là?

7 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

8 **Me DUMAIS:** Est-ce qu'il vous aurait indiqué
9 à ce moment donné les contacts qu'il aurait eus avec son
10 avocat?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

12 **Me DUMAIS:** Et puis quand que ça été indiqué
13 que y'a été décidé de communiquer avec l'avocat du Père
14 MacDonald afin qu'il puisse parler à l'accusé, parler de
15 quoi là? Qu'est-ce qui avait été décidé à ce moment-là?

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ça, comme je vous ai
17 dit, ces idées-là viennent de Monseigneur McDougald.
18 Alors, je le sais pas la nature de qu'est-ce qui était pour
19 arriver là.

20 **Me DUMAIS:** O.k. Alors c'est une suggestion
21 qui venait du Père McDougald ça?

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui. C'est le
23 commentaire qu'il avait fait.

24 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis ensuite l'autre
25 commentaire est possiblement le Procureur de la Couronne.

1 Est-ce que vous savez de quoi il s'agit ici?

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

3 **Me DUMAIS:** Et de nouveau, c'est une
4 suggestion qui venait du Père McDougald?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

6 **Me DUMAIS:** Puis est-ce qu'il avait
7 également été décidé que Monseigneur McDougald ferait
8 rapport ou état des choses à Monseigneur Larocque?

9 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je le -- je l'imagine,
10 oui parce qu'il était le délégué pour recevoir des
11 plaintes.

12 **Me DUMAIS:** O.k. Mais certainement si on se
13 fie aux lignes directrices que vous aviez rédigées, la
14 prochaine étape semblait être que le dénoncé devait être
15 contacté. Est-ce que vous savez si ça, ça avait été fait à
16 cette date-là?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non, je sais pas.

18 **Me DUMAIS:** O.k. Puis après que le dénoncé
19 ait été contacté, la matière devait être référée à un
20 comité. Est-ce que vous savez s'il y a eu une discussion à
21 ce niveau-là?

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

23 **Me DUMAIS:** Puis, si je vous posais la
24 question, est-ce que vous dans -- quand ces événements-là
25 se déroulaient, est-ce que vous pensiez que vous -- que

1 Monseigneur McDougald, vous-même et Monsieur Leduc formiez
2 ce comité-là?

3 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

4 **Me DUMAIS:** O.k. Dans votre tête à vous,
5 vous rencontriez la victime, c'était la première étape du
6 processus en tant que personne désignée?

7 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

8 **Me DUMAIS:** Et puis est-ce que vous savez
9 si, à cette date-là, donc le 9 février 1993, la police de
10 Cornwall était impliquée dans le dossier?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je l'savais pas.

12 **Me DUMAIS:** Vous l'avez su par la suite?

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

14 **Me DUMAIS:** O.k. Mais disons lors de cette
15 rencontre-là, il y a jamais été discussion de ça?

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

17 **Me DUMAIS:** O.k. Est-ce qu'à la fin de la
18 rencontre, il y a eu une discussion à savoir, « Bon, est-ce
19 qu'on devrait préparer un rapport écrit; c'est la
20 responsabilité de qui? » Est-ce qu'il y a eu une
21 discussion?

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

23 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis vous, vous avez
24 pris des notes. C'est une décision que vous avez prise par
25 vous-même?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je le pense, oui.

2 **Me DUMAIS:** Et puis est-ce que ces notes-là,
3 est-ce que vous auriez fait quelque chose avec après la
4 rencontre? Est-ce que vous les auriez remises à quelqu'un?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

6 **Me DUMAIS:** En autant que vous sachiez, une
7 fois que les notes ont été complétées sur votre ordinateur,
8 c'est resté là? Ça n'a jamais été imprimé jusqu'au temps
9 où est-ce que vous les avez effacées?

10 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

11 **Me DUMAIS:** Et puis à aucun moment donné,
12 est-ce que Monseigneur McDougald vous aurait demandé pour
13 ces notes-là ou vous aurait demandé de préparer des notes?

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

15 **Me DUMAIS:** O.k. Est-ce que vous avez eu
16 d'autres discussions après votre rencontre du 9 février
17 avec Monseigneur McDougald au sujet de cette plainte-là?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

19 **Me DUMAIS:** Donc, après votre rencontre, ça
20 essentiellement été votre dernier contact avec Monseigneur
21 McDougald?

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

23 **Me DUMAIS:** Puis Monseigneur Larocque, est-
24 ce qu'il vous a déjà parlé du fait que cette plainte-là
25 avait été faite puis Monseigneur McDougald vous avait --

1 lui avait fait part de votre rencontre?

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

3 **Me DUMAIS:** Puis, à un certain moment donné,
4 plus tard durant l'année, il y a eu une certaine somme
5 d'argent qui a été payée pour régler l'affaire. Est-ce que
6 vous avez été impliqué soit dans la négociation de cette
7 somme-là ou le paiement de quelque façon que ce soit?

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

9 **Me DUMAIS:** Donc, à ce que je comprenne, à
10 un certain moment donné, puis vous en avez déjà fait
11 allusion, Père Vaillancourt, il y a les gens de la Société
12 de l'aide à l'enfance qui ont communiqué avec vous et puis
13 qui voulaient -- je pense que vous avez appelé ça une
14 déposition -- qui voulaient obtenir une déposition de vous?

15 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

16 **Me DUMAIS:** Et puis si vous pouvez,
17 premièrement, aller au document 721672.

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Merci.

19 **LE COMMISSAIRE:** Pièce 1854, c'est un
20 document qui s'appelle « Children's Aid Society of
21 Stormont, Dundas and Glengarry, Case Documentation System
22 Service Record. » Et puis une date du 26 du 10^e mois 1992 -
23 - est la première date sur ce document.

24 **--- EXHIBIT NO./PIÈCE No P-1854:**

25 (721672) Notes de **Richard Abell** datée du 26

1 Novembre 93

2 **Me DUMAIS:** Pardon, monsieur le Commissaire,
3 je crois que ça fait référence à l'année '93. C'est
4 difficile à lire puis ce sont des notes que nous croyons
5 proviennent de Monsieur Bell de la Société de l'aide à
6 l'enfance.

7 **LE COMMISSAIRE:** O.k. mais je vois le « 3 »
8 à la deuxième inscription, mais en haut vous me dites que
9 c'est un 3?

10 **Me DUMAIS:** Non, c'est questionnable en
11 haut. Il va falloir poser la question à Monsieur Bell,
12 mais je crois que ---

13 **LE COMMISSAIRE:** O.k.

14 **Me DUMAIS:** --- les autres dates là c'est un
15 peu plus clair qu'on fait référence à l'année '93.

16 **LE COMMISSAIRE:** Correct, parfait. Merci.

17 **Me DUMAIS:** Peut-être afin d'éclaircir, je
18 peux peut-être poser la question à Monsieur Vaillancourt.

19 Est-ce que vous vous souvenez que cette
20 rencontre-là aurait eu lieu à l'automne 1993 avec les
21 membres de la Société de l'aide à l'enfance?

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

23 **Me DUMAIS:** Et puis cette rencontre-là
24 aurait été entre vous, Monsieur Leduc, et puis deux
25 personnes de la Société de l'aide à l'enfance. Est-ce que

1 vous les connaissiez?

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je les connaissais pas
3 avant. Non.

4 **Me DUMAIS:** O.k. Mais si je vous dis le nom
5 de Monsieur Bell, est-ce que ça vous dit quelque chose?

6 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ça rappelle juste le
7 nom, oui.

8 **Me DUMAIS:** Puis Madame DeBellis, est-ce que
9 ça vous dit quelque chose?

10 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui. La même chose.

11 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, le 26 octobre, vous
12 vous rencontrez. Est-ce que la rencontre a lieu au bureau
13 de la Société de l'aide à l'enfance?

14 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

15 **Me DUMAIS:** Et puis, je regarde là, à la
16 première entrée -- disons, la deuxième entrée de la
17 première page est écrite comme suit:

18 "His understanding of the sequence of
19 events 1) David Silmser originally
20 called Monsignor Guindon of Alexandria-
21 Cornwall Diocese; 2) Monsignor Guindon
22 told D. Silmser he can't help because
23 D. Silmser lives in Ottawa Diocese; 3)
24 D. Silmser sees Monsignor Schonenbach
25 in Ottawa or Monsignor Schonenbach ---

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Les anglophones ont de
2 la misère avec Vaillancourt.

3 **Me DUMAIS:** Oui, je vois ça.

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ils m'appellent
5 Villeneuve.

6 **(LAUGHTER/RIRES)**

7 **Me DUMAIS:** "... Monsignor Schonenbach tells
8 ..."

9 Je pense c'est « tells. »

10 "... Father Villeneuve ..."

11 On va prendre pour acquis que c'est Father
12 Vaillancourt.

13 "... of disclosures in Father
14 Vaillancourt referred ..."

15 **PÈRE VAILLANCOURT:** « Referred. »

16 **Me DUMAIS:** "... Monsignor Schonenbach to
17 Monsignor McDougald."

18 Puis 5):

19 "Monsignor McDougald meets D. Silmser
20 himself then asks for a meeting with
21 Monsignor McDougald, Father ..."

22 Encore, Vaillancourt --

23 "... Jacques Leduc and D. Silmser."

24 Ensuite, ça se poursuit là avec la rencontre
25 comme le sixième item.

1 Est-ce que vous vous souvenez d'avoir donné
2 cette chronologie-là ou est-ce que la chronologie venait de
3 Jacques Leduc?

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** Moi j'étais pas au
5 courant que Silmsler ait contacté Monseigneur Guindon.
6 Donc, moi, mon implication c'est le téléphone de Peter
7 Schonenbach.

8 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, si vous étiez pas au
9 courant de cette information-là, est-ce que ça serait juste
10 de dire que ça provenait probablement de Monsieur Leduc?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

12 **LE COMMISSAIRE:** Ou Monsieur Villeneuve.

13 **Me DUMAIS:** Ou Monsieur Villeneuve.

14 Si vous pouvez regarder pour une seconde,
15 Père Vaillancourt, la Pièce de preuve 1441.

16 **LE COMMISSAIRE:** Non, ça serait dans un
17 autre volume qu'on va vous donner sous peu.

18 Moi, je l'ai.

19 **(SHORT PAUSE/COURTE PAUSE)**

20 **LE COMMISSAIRE:** Un-quatre-quatre-neuf
21 (1449).

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** Un-quatre-quatre-neuf
23 (1449)?

24 **Me DUMAIS:** Pardon; 1441.

25 **LE COMMISSAIRE:** Un; oh, excusez.

1 **Me DUMAIS:** Ça semble être, Père
2 Vaillancourt, les notes qui ont été prises par Richard
3 Abell qui travaille à la Société de l'aide à l'enfance. Ça
4 semble également daté du 29 octobre 1993.

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** J'ai pas la bonne page.

6 **MR. SHERRIFF-SCOTT:** The wrong document is
7 on the screen.

8 **LE COMMISSAIRE:** O.k. Fait que c'est pas
9 1441.

10 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

11 **Me DUMAIS:** Le numéro du document c'est
12 721621.

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui, mais ça c'est daté
14 du 8 mars '96.

15 **LE COMMISSAIRE:** C'est correct.

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Quatre-vingt-quatorze
17 ('94).

18 **Me DUMAIS:** Puis je sais pas si ça fait une
19 différence, madame la greffière, mais je pense que c'est un
20 extrait du document.

21 **(SHORT PAUSE/COURTE PAUSE)**

22 **Me DUMAIS:** Est-ce que -- si ça vous aide,
23 madame la greffière, je vous donne la page du document, si
24 c'est un extrait? Bates page 7080641.

25 **(SHORT PAUSE/COURTE PAUSE)**

1 **Me DUMAIS:** C'est ça.

2 **LE COMMISSAIRE:** Bon. Est-ce que vous
3 pouvez consulter l'écran, s'il vous plaît, Père
4 Vaillancourt?

5 **Me DUMAIS:** Puis est-ce que j'avais le bon -
6 - la bonne pièce, 1441? C'est ça. O.k.

7 Vous êtes capable de lire sur l'écran, Père
8 Vaillancourt?

9 **LE COMMISSAIRE:** Oui, mais à quoi est-ce
10 qu'on -- oui, on l'a ici mais c'est Project Blue. C'est
11 des notes de Monsieur -- quelqu'un de -- Abell?

12 **Me DUMAIS:** Monsieur Abell.

13 **LE COMMISSAIRE:** Monsieur Abell. Puis est-
14 ce que c'est en pièce?

15 **Me DUMAIS:** Un-quatre-quatre-un (1441).

16 **LE COMMISSAIRE:** Un-quatre-quatre-un (1441);
17 o.k. Ah, o.k. Non. Oh, o.k., un instant. Un instant.
18 Bon, correct.

19 Un instant; on va voir.

20 Bon, Père Vaillancourt, si vous regardez à
21 la Pièce 1441.

22 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

23 **LE COMMISSAIRE:** Bon, puis si vous allez --
24 vous allez voir en haut à la gauche il y a des numéros,
25 708.

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

2 **LE COMMISSAIRE:** O.k. Ça fait qu'allez au
3 trois derniers numéros. C'est 641. Donc, vous devez
4 feuilleter disons à mi-chemin entre -- au deux tiers de ce
5 document-là et vous allez voir les derniers numéros 641.

6 **PÈRE VAILLANCOURT:** O.k.

7 **LE COMMISSAIRE:** Bon, nous voilà.

8 **Me DUMAIS:** O.k. Je vais simplement faire
9 référence-là aux -- à peu près les 10 premières lignes-là.

10 **LE COMMISSAIRE:** Un instant. Ça c'est des
11 notes que quelqu'un à l'aide à l'enfance aurait pris. O.k.

12 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, les notes de
13 Monsieur Abell semblent indiquer ce qui suit:

14 "Meet with Father McDougald and Father
15 ..."

16 Ensuite Villeneuve est barré. Denis
17 Vaillancourt est indiqué, puis c'est indiqué "separately".

18 Est-ce que vous vous souvenez d'avoir
19 rencontré Monsieur Abell pas longtemps après votre
20 rencontre avec Monsieur Bell?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

22 **Me DUMAIS:** Et puis je crois que Jacques
23 Leduc était présent aux deux entrevues. C'est bien ça?

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

25 **Me DUMAIS:** Et puis la prochaine ligne fait

1 référence -- je vais vous le lire: « We have the
2 protocol. »

3 Vous savez à quoi cette ligne-là fait
4 référence?

5 **PÈRE VAILLANCOURT:** Probablement au
6 protocole, le premier protocole que j'ai dirigé.

7 **Me DUMAIS:** O.k.

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** Que j'ai rédigé.

9 **Me DUMAIS:** O.k. Est-ce que vous vous
10 souvenez de ça que Monsieur Abell vous aurait demandé,
11 « Écoutez, pouvez-vous nous faire parvenir une copie de ---

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non, je me souviens pas.

13 **Me DUMAIS:** Vous vous souvenez pas mais ça
14 serait juste de croire qu'il fait référence ici à votre
15 protocole à vous.

16 Ensuite, c'est indiqué: « Some data on CR
17 program. » La prochaine entrée c'est,

18 "Father Vaillancourt's computer report
19 has been erased, re Silmsen."

20 Donc, il semble confirmer ce que vous nous
21 avez dit tantôt que vous auriez effacé vos notes avant la
22 rencontre.

23 Ensuite, la prochaine entrée se lit comme
24 suit:

25 "Fall of '91, called the church, re

1 sexual impropriety of a sexual nature;
2 anonymous Williamstown; Father
3 MacDonald denied; matter dropped."

4 **THE COMMISSIONER:** I don't know that that's
5 an "anonymous", but ---

6 **MR. CHISHOLM:** Sorry, sir. (Off mic).

7 **THE COMMISSIONER:** M'hm.

8 (SHORT PAUSE/COURTE PAUSE)

9 **LE COMMISSAIRE:** Est-ce qu'on sait si c'est
10 « anonymous » -- bien, c'est « a » ---

11 **Me DUMAIS:** Ben disons, je pense le mieux
12 qu'on peut faire c'est entre parenthèse on voit les lettres
13 A-N-O-M point.

14 **LE COMMISSAIRE:** Bien ça pourrait être
15 Avonmore, comme un abréviation pour Avonmore?

16 **Me DUMAIS:** Oui. Je veux dire je vais pas
17 poser de questions sur ---

18 **LE COMMISSAIRE:** O.k.

19 **Me DUMAIS:** --- ce qu'il y a spécifiquement
20 dans cette parenthèse-là.

21 **LE COMMISSAIRE:** Correct.

22 **Me DUMAIS:** Ma question porte plutôt sur
23 d'où est-ce que cette information-là provient?

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je l'ignore. Ça vient
25 pas de moi.

1 **Me DUMAIS:** O.k. Est-ce que vous vous
2 souvenez d'avoir entendu cette information-là lors de votre
3 rencontre à ---

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

5 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis en autant que vous
6 sachiez, combien de rencontres est-ce que vous auriez eues
7 avec la Société de l'aide à l'enfance?

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** Seulement cette
9 rencontre-là.

10 **Me DUMAIS:** O.k.

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je veux dire avec le
12 Monsieur Bell et Monsieur Abell.

13 **Me DUMAIS:** O.k. En autant que vous
14 sachiez, y'a simplement eu une rencontre avec les membres
15 de la Société de l'aide à l'enfance?

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

17 **Me DUMAIS:** O.k. Parce qu'au début je me
18 demandais à savoir si y'avait eu une rencontre le 26
19 octobre et puis une rencontre subséquente, mais en autant
20 que vous vous rappeliez, y'a simplement eu une rencontre.

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

22 **Me DUMAIS:** O.k. Puis est-ce que c'est
23 juste de dire également, Père Vaillancourt, que pour
24 identifier les personnes, on doit se fier aux noms qui sont
25 dans le document?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

2 **Me DUMAIS:** Donc, je comprends, à un certain
3 moment donné, Père Vaillancourt, que la Police provinciale
4 de l'Ontario aurait communiqué avec vous et aurait demandé
5 que vous fassiez une déclaration, une déposition?

6 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

7 **Me DUMAIS:** Puis est-ce que vous pouvez
8 regarder, juste pour l'instant, la Pièce justificative 317.

9 **LE COMMISSAIRE:** On va vous donner un
10 nouveau ---

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Merci.

12 **Me DUMAIS:** Donc, est-ce que vous vous --
13 vous aviez -- est-ce que vous vous souvenez d'avoir
14 rencontré, le 29 septembre 1994, le détective constable
15 Mike Fagan et le détective constable Chris McDonell?

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

17 **Me DUMAIS:** Et puis cette rencontre-là
18 aurait eu lieu au poste de police à Long Sault. C'est bien
19 ça?

20 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est bien -- c'est ça.

21 **Me DUMAIS:** Et puis est-ce que vous savez,
22 est-ce qu'ils vous ont indiqué qu'est-ce qu'ils enquêtaient
23 puis pourquoi ils voulaient vous rencontrer?

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'était la cause du Père
25 MacDonald, Charlie MacDonald.

1 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis essentiellement,
2 si vous pouvez juste tourner à la deuxième page de votre
3 déclaration, là ils sont en train de vous poser des
4 questions sur votre entrevue avec Monsieur Silmser et puis
5 ils vous posent la question sur vos lignes directrices.
6 Puis si je peux juste lire l'échange en premier.

7 Donc, la question vient du Détective Fagan à
8 peu près à mi-page:

9 "Jacques Leduc:

10 Okay. In your participation in that
11 interview, what was your ---"

12 Et puis votre réponse:

13 "Basically, to witness the interview
14 and, if I wanted to, I could ask
15 questions but we referred all that part
16 to Mr. Jacques Leduc."

17 Puis la question du Détective Fagan:

18 "And at that time, did -- was the
19 Diocese of Alexandria-Cornwall's
20 guidelines on sexual abuse used in that
21 interview?"

22 Votre réponse:

23 "They were."

24 Fagan:

25 "They were?"

1 Vaillancourt:

2 "Not in the interview per se but they
3 were already available."

4 Bon. Est-ce que vous êtes encore d'accord
5 avec la réponse que vous avez donnée en 1994?

6 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

7 **Me DUMAIS:** Oui, o.k. Ça décrit bien là
8 votre perception-là à savoir si les lignes directrices
9 étaient adoptées oui ou non?

10 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

11 **Me DUMAIS:** Puis vous faites également part,
12 dans votre déclaration, du fait que vous aviez rédigé des
13 notes et puis que vos notes avaient été effacées puis
14 n'avaient pas été remises à quiconque.

15 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

16 **Me DUMAIS:** Puis à ce que je comprenne, Père
17 Vaillancourt, vous auriez donné une deuxième déclaration à
18 la Police provinciale de l'Ontario; cette fois-ci, un peu
19 plus tard, donc le 1^{er} juin 2000.

20 Si vous pouvez regarder pour l'instant-là la
21 Pièce justificative 318.

22 Vous l'avez devant vous?

23 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

24 **Me DUMAIS:** Vous vous souvenez de cette
25 entrevue-là?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

2 **Me DUMAIS:** Et puis est-ce que vous vous
3 souvenez là sur quoi portait leur investigation?

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ça c'était dans le cadre
5 du "Project Truth".

6 **Me DUMAIS:** Oui?

7 Et puis si je me fie à l'introduction de
8 votre entrevue, ils vous auraient indiqué qu'ils
9 investiguaient des allégations.

10 Je sais que la traduction française de
11 "conspiracy" c'est pas "conspiration" mais ---

12 **LE COMMISSAIRE:** Complot?

13 **Me DUMAIS:** Complot, merci, entre le Diocèse
14 d'Alexandria-Cornwall, la Police de Cornwall et le bureau
15 du Procureur de la Couronne. Est-ce que vous vous souvenez
16 de ça?

17 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

18 **Me DUMAIS:** Et puis les personnes qui
19 étaient impliquées dans l'entrevue étaient le Détective-
20 Constable Dupuis?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

22 **Me DUMAIS:** Et puis, essentiellement, ils
23 vous ont demandé de raconter qu'est-ce qui a été votre
24 implication dans la rencontre avec Monsieur Silmsler et vous
25 leur avez expliqué qu'est-ce que vous aviez fait?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

2 **Me DUMAIS:** Ensuite -- et puis je fais
3 référence-là à la page 863 ou la page 4 de 11.

4 **LE COMMISSAIRE:** C'est ça.

5 **Me DUMAIS:** Puis au haut de la page, vous
6 faites référence à l'entrevue et le fait que Monsieur Leduc
7 semblerait avoir posé la plupart des questions.

8 Mais à peu près à mi-page, puis je vais
9 commencer avec -- non, un petit peu plus haut qu'à mi-page.
10 Donc, le Détective Dupuis vous dit la chose suivante:

11 "You were at a meeting in February of
12 1994 concerning a civil matter with
13 regards to these allegations. Did you
14 take any notes at this meeting?"

15 Votre réponse:

16 "You are talking about the same
17 meeting?"

18 Détective Dupuis:

19 "Yes."

20 La réponse de vous:

21 "Father McDougald asked me the question
22 yesterday, and I said seems to me we
23 did, that I wrote down a few notes to
24 remember some of the things that were
25 said and he asked me if I knew where

1 those notes were, and I said I don't.
2 I said it is -- wasn't very descriptive
3 and I said possibly they were returned
4 to the Bishop or destroyed. I really
5 don't remember."

6 Vous faites référence ici au fait que peut-
7 être vous auriez fait parvenir une copie de vos notes à
8 Monseigneur. Est-ce que vous vous souvenez plus que durant
9 l'année 2000, Père Vaillancourt?

10 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

11 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis à la prochaine
12 page, à peu près à mi-page, c'est une réponse que vous
13 donnez et je vais vous la lire:

14 "Yes, he -- not at the meeting but when
15 I was at Glen Walter and things became
16 public, you know, in the media and the
17 paper, he called me because he was -- I
18 don't know what he was trying to do,
19 but he called me at Glen Walter and we
20 talked for about half an hour again on
21 the phone. He was saying that he had
22 been victimized by Father McDougald --
23 MacDonald and that he was I guess
24 trying to get my point of view. That's
25 all I remember from that."

1 Est-ce que vous faites référence ici à une
2 conversation subséquente que vous auriez eue avec Monsieur
3 Silmser?

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

5 **Me DUMAIS:** Est-ce que vous auriez eu des
6 contacts avec Monsieur Silmser après votre rencontre
7 initiale du 9 février?

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non. Il m'a téléphoné
9 au presbytère là -- ce à quoi vous faites référence.

10 **Me DUMAIS:** Oui?

11 **PÈRE VAILLANCOURT:** Alors, c'est ça. Il m'a
12 téléphoné puis je sais pas qu'est-ce qu'il voulait. Il
13 voulait ma sympathie. Il voulait savoir qu'est-ce que j'en
14 pensais là.

15 **Me DUMAIS:** M'hm.

16 **PÈRE VAILLANCOURT:** Je sais pas.

17 **Me DUMAIS:** Qu'est-ce que vous lui avez dit
18 ou ---

19 **PÈRE VAILLANCOURT:** J'ai écouté surtout
20 pendant de longues minutes.

21 **Me DUMAIS:** O.k. Je crois que vous indiquez
22 là que la conversation aurait eu une durée d'environ une
23 demi-heure?

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est ça.

25 **Me DUMAIS:** Est-ce qu'il vous demandait

1 quelque chose de spécifique, de faire quelque chose?

2 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

3 **Me DUMAIS:** Et puis est-ce que vous lui avez
4 fait des promesses ou est-ce que vous lui avez dit là
5 qu'est-ce que vous feriez avec ---

6 **PÈRE VAILLANCOURT:** J'ai rien -- j'ai rien
7 promis. J'ai rien suggéré.

8 **Me DUMAIS:** O.k. Donc, essentiellement,
9 vous l'avez écouté tout le long de la conversation. Est-ce
10 qu'il vous a rappelé par après? Est-ce que vous avez eu
11 d'autres conversations avec lui?

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

13 **Me DUMAIS:** Puis ensuite, à la prochaine
14 page, la page 7 de 11 ou page 866, le plus long paragraphe-
15 là qui commence à peu près à mi-page. Et puis là je vais
16 commencer, disons, avec le nom de "Jacques Leduc" la
17 sixième ligne,

18 "Jacques Leduc and myself, the nature
19 of the accusations were very vague.
20 Their circumstances or the description
21 of the area where it took place was
22 very vague. So the idea was to save
23 the reputation of Father MacDonald and
24 not to cover-up."

25 C'est la réponse que vous aviez donnée?

1 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

2 **Me DUMAIS:** Puis essentiellement, est-ce que
3 c'était votre -- vos intentions lors de votre rencontre de
4 février 1994?

5 **THE COMMISSIONER:** I'm sorry. No, no, no,
6 no.

7 **MR. SHERRIFF-SCOTT:** Sir, he's putting his
8 intentions to him as if it's only that line. The whole
9 intention is referred to, in the rest of the paragraph.
10 It's not fair to be saying, "Your intention was to save the
11 reputation of Father MacDonald."

12 He goes on to say all kinds of things about
13 Mr. Silmsler. I think it's a little fairer if the whole
14 thing is put to him as the intention ---

15 **MR. DUMAIS:** I'll read the rest of the
16 paragraph, Mr. Commissioner.

17 **THE COMMISSIONER:** Thank you.

18 **Me DUMAIS:** Ce que je vais faire, Père
19 Vaillancourt, je vais recommencer. Je vais -- et puis
20 peut-être la meilleure chose à faire, c'est de lire votre
21 réponse en entier. Puis je vais commencer même avec la
22 question.

23 La question du Constable Dupuis, c'est:

24 "To your knowledge, was there any
25 meeting between anybody that discussed

1 how to cover up this investigation?"
2 Puis votre réponse à vous:
3 "No, no. I don't believe it was ever
4 the intention of the Diocese to cover
5 up. When there was a payment made to
6 David Silmser, it was -- my
7 understanding of it was to say, if this
8 happened, we don't really know.
9 Because like I said from the interview
10 with Father McDougald, Jacques Leduc
11 and myself, the nature of the
12 accusations were very vague. Their
13 circumstances or the description of the
14 area where it took place was very
15 vague. So the idea was to save the
16 reputation of Father MacDonald and not
17 to cover-up. Because the intent was to
18 hopefully -- that Mr. Silmser would be
19 satisfied with the amount of money he
20 would be offered by the Diocese and
21 would try to overcome the possible
22 guilt or the possible psychological
23 effect it might have on him. But
24 that's what I understood in -- in the
25 payment of \$35,000 but yeah, it's

1 \$35,000."

2 **MR. SHERRIFF-SCOTT:** "Is it."

3 **Me DUMAIS:** "Is it 35?"

4 Ma question, Père Vaillancourt, c'est est-ce
5 que vous êtes en train -- et peut-être vous pouvez nous
6 expliquer là qu'est-ce que vous vouliez dire ici dans votre
7 réponse?

8 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ben, il m'a demandé --
9 Monsieur Dupuis m'a demandé si y'avait eu aucune rencontre
10 pour faire un cover-up?

11 **Me DUMAIS:** Oui.

12 **PÈRE VAILLANCOURT:** Et j'ai répondu que non.
13 Et j'ai expliqué selon ma version personnelle quelle était
14 la nature du paiement de 32,000 \$. C'est ça.

15 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis juste dire, vos
16 commentaires vis-à-vis la protection de sa réputation, ça
17 vient de où ça?

18 **PÈRE VAILLANCOURT:** Ça vient de moi.

19 **Me DUMAIS:** O.k. C'était votre
20 compréhension des événements?

21 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

22 **Me DUMAIS:** Et puis si je peux, Père
23 Vaillancourt, vous en parler de nouveau, juste un petit
24 peu plus loin dans votre même déclaration; donc, à la page
25 869. Donc, au haut de la page, la question de Monsieur --

1 du Détective Dupuis:

2 "When did you first learn about the
3 deal for the \$32,000 to be paid to
4 David Silmser?"

5 Votre réponse:

6 "Well, I guess when the decision was
7 made to -- I mean, shortly around that
8 time. I don't know the exact -- when
9 the decision was made to give him money
10 to save the reputation of Father
11 MacDonald whether he was guilty or
12 not."

13 Donc, est-ce que c'était votre compréhension
14 des événements aussi?

15 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

16 **Me DUMAIS:** Et puis de nouveau, est-ce que
17 c'était votre compréhension des choses ou si c'était
18 quelque chose qui vous avait été expliqué à vous?

19 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'était ma compréhension
20 des choses.

21 **Me DUMAIS:** O.k. Et puis je crois que je
22 vous ai déjà posé la question auparavant, mais vous avez
23 pas été impliqué dans la négociation, le paiement de la
24 somme d'argent à Monsieur Silmser. C'est bien ça?

25 **PÈRE VAILLANCOURT:** C'est exact.

1 **Me DUMAIS:** O.k. Puis est-ce que vous avez
2 déjà eu une discussion avec Monseigneur Larocque à ce
3 sujet-là?

4 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

5 **Me DUMAIS:** O.k. Diligence du tribunal pour
6 une minute?

7 **LE COMMISSAIRE:** Pardon?

8 **Me DUMAIS:** Est-ce que je peux juste avoir
9 une minute pour réviser mes notes, monsieur le Commissaire?

10 **LE COMMISSAIRE:** Comme dans une pause ou
11 bien ---

12 **Me DUMAIS:** On peut prendre une pause de
13 cinq minutes puis je vais revenir.

14 **LE COMMISSAIRE:** D'accord. Oui.

15 **Me DUMAIS:** Merci.

16 **THE REGISTRAR:** Order; all rise. À l'ordre;
17 veuillez vous lever.

18 This hearing will resume at 12:35 p.m.

19 --- Upon recessing at 12:30 p.m. /

20 L'audience est suspendue à 12h30

21 --- Upon resuming at 12:37 p.m. /

22 L'audience est reprise à 12h37

23 **THE REGISTRAR:** Order; all rise. À l'ordre;
24 veuillez vous lever.

25 This hearing is now resumed. Please be

1 seated. Veuillez vous asseoir.

2 **DENIS VAILLANCOURT:** Resumed/Sous le même serment

3 --- EXAMINATION IN-CHIEF BY/INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me

4 **DUMAIS (Cont'd/suite):**

5 **LE COMMISSAIRE:** Bon. Voilà.

6 **Me DUMAIS:** Père Vaillancourt, peut-être une
7 dernière question. On a passé à travers de votre
8 implication dans des allégations contre le Père
9 Deslauriers, contre le Père MacDonald.

10 Est-ce que vous avez été impliqué dans
11 aucune autre allégation contre un membre du clergé
12 personnellement?

13 **PÈRE VAILLANCOURT:** Non.

14 **Me DUMAIS:** O.k.

15 Ce sont mes questions, monsieur le
16 Commissaire.

17 Merci Père Vaillancourt.

18 **LE COMMISSAIRE:** Donc, je pensais que
19 Monsieur Lee pourrait commencer le contre-interrogatoire.

20 Père Vaillancourt, étant donné que c'est
21 vendredi et puis il y a beaucoup de gens qui doivent se
22 rendre chez eux, nous allons -- la séance va lever bientôt.

23 Donc, je vous demande de revenir mercredi
24 prochain pour une heure.

25 **MR. SHERRIFF-SCOTT:** Sorry excuse me.

1 Sir, just so you understand. The typical
2 course is to ask the witness for recommendations and what
3 my client has thought would be appropriate is the Bishop,
4 the current Bishop be the last witness. He is consulting
5 with his people, and there will be recommendations at that
6 time.

7 **THE COMMISSIONER:** Yes.

8 **MR. SHERRIFF-SCOTT:** And so that's why
9 Maître Dumais did not ask for the ---

10 **THE COMMISSIONER:** M'hm.

11 **MR. SHERRIFF-SCOTT:** --- recommendations,
12 because we had that discussion earlier.

13 **LE COMMISSAIRE:** Parfait. Merci.

14 Donc, Père Vaillancourt, moi -- de toute
15 façon, si vous aviez eu des commentaires sur comment tout
16 ceci vous a affecté, ces choses-là, ce serait reporté à
17 mercredi prochain.

18 Donc, entre temps, étant donné que votre
19 témoignage est interrompu, je dois vous aviser que vous ne
20 devez discuter de votre témoignage avec absolument personne
21 et que si quelqu'un vous approche pour discuter de votre
22 témoignage, vous devez me le dire quand on revient mercredi
23 prochain. Est-ce que c'est compris?

24 **PÈRE VAILLANCOURT:** Oui.

25 **LE COMMISSAIRE:** Parfait. Merci beaucoup.

1 **Me DUMAIS:** Mercredi, à une heure, monsieur
2 le juge?

3 **LE COMMISSAIRE:** Oui.

4 **Me DUMAIS:** C'est ça?

5 **LE COMMISSAIRE:** C'est ça. Je crois que
6 oui.

7 **Me DUMAIS:** Et puis il y a également la
8 question -- or perhaps -- pardon, Père Vaillancourt, vous
9 pouvez être excusé.

10 **LE COMMISSAIRE:** Vous êtes excusé. Vous
11 pouvez descendre. Là on a des choses administratives à
12 discuter. Parfait.

13 **Me DUMAIS:** Je vous remercie.

14 **LE COMMISSAIRE:** Merci.

15 **(WITNESS WITHDRAWS/TÉMOIN SE RETIRE)**

16 **MR. DUMAIS:** The last issue perhaps
17 Commissioner, you had a reserve on your decision on the
18 matter of, I believe, it's Sergeant Ron Lefebvre ---

19 **THE COMMISSIONER:** Yes. I'll deliver that
20 on Wednesday.

21 **MR. DUMAIS:** All right. So perhaps we'll
22 start the day with that?

23 **THE COMMISSIONER:** Sure.

24 **MR. DUMAIS:** All right.

25 **THE COMMISSIONER:** Thank you.

1 **MR. DUMAIS:** These are all my matters.

2 Thank you.

3 **THE COMMISSIONER:** Thank you.

4 **MR. SHERRIFF-SCOTT:** I see everyone is
5 getting ready to leave, so I better leave.

6 **THE REGISTRAR:** Order; all rise. À l'ordre;
7 veuillez vous lever.

8 This hearing is adjourned until July 2nd at
9 1:00 p.m.

10 --- Upon adjourning at 12:40 p.m. /

11 --- L'audience est ajournée à 12h40

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24


25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

C E R T I F I C A T I O N

I, Dale Waterman a certified court reporter in the Province of Ontario, hereby certify the foregoing pages to be an accurate transcription of my notes/records to the best of my skill and ability, and I so swear.

Je, Dale Waterman, un sténographe officiel dans la province de l'Ontario, certifie que les pages ci-hautes sont une transcription conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes capacités, et je le jure.



Dale Waterman, CM